



M É M O I R E
SUR LES
M A L A D I E S
CONTAGIEUSES.

MÉMOIRE

sur

MALADIES

CONTAGIEUSES

27372

80504

M É M O I R E

SUR LES

M A L A D I E S

CONTAGIEUSES,

DANS LEQUEL ON EXAMINE:

Quelles sont parmi les maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses; par quels moyens chacune de ces maladies se communique d'un individu à un autre; & quels sont les procédés les plus sûrs, pour arrêter les progrès de ces différentes contagions?

PAR

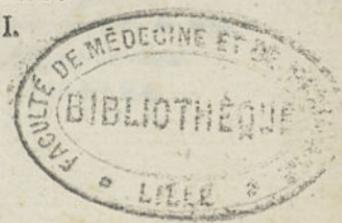
JEAN-FRÉD. CHRÉT. PICHLER,
Docteur en Médecine, Praticien à Strasbourg.

Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti. Si non, his utere mecum!
HORAT.

A STRASBOURG,
aux dépens de l'Auteur;
& se trouve

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

M. DCC. LXXXVI.



MÉMOIRE

sur les

MALADIES

CONTAGIEUSES,

DANS LEQUEL ON EXAMINE:

Quelles sont parmi les maladies, soit
aigües, soit chroniques, celles qu'on
peut regarder comme véritablement conta-

Medicinæ faciendæ plane necessaria sunt hæc
duo lumina, Ratio & Experientia. Utrumque per
se indigens, alterum alterius auxilium postulat.

JEAN-FRÉDÉRIC CORRET-FICHLER,

Docteur en Médecine, Praticien à Strasbourg.

Si quis novissimas res his

Caribus impertit. Si non his necesse est.

HORAT.

A STRASBOURG,

chez M. DE LAUNAY,

à la Cour.

chez les principaux Libraires.

M DCC LXXXVI.

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR

ALEXANDRE-CONRAD
DE GÉRARD,

Chevalier, Conseiller d'État, Préteur
Royal de Strasbourg, ci-devant
Ministre plénipotentiaire du Roi
près des États-unis de l'Amérique
septentrionale, Commissaire gé-
néral des Limites du Royaume, Che-
valier des Ordres de Cincinnatus
& de St. Hubert de Bar, &c. Sei-
gneur d'Ensweiler & autres Lieux,

PROTECTEUR

DES ARTS ET DES SCIENCES

ET

AMI DE L'HUMANITÉ.

par
son très-humble & très-
obéissant Serviteur
PICHLER.



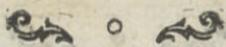
P R É F A C E.

IL y a environ deux ans, qu'en parcourant les Journaux François, j'appris que la Société Royale de Médecine proposoit un prix sur la Question traitée dans ce Mémoire. Je résolus alors d'essayer mes forces sur un sujet si intéressant. Je relus avec attention & je méditai tous les Ouvrages que je savois avoir trait à mon objet. De tous les Auteurs, qui se sont occupé en particulier de la Pathologie des maladies contagieuses, aucun ne m'a satisfait autant que le célèbre UNZER; & ma propre expérience m'a convaincu plus d'une fois de la vérité de ce qu'il avance dans ses excellents *) ou-

*) Ueber die Ansteckung besonders der Pocken. Leipzig, 1778.

Einleitung zur allgemeinen Pathologie der ansteckenden Krankheiten. Leipzig, 1782.

Vertheidigung seiner Einwurfe gegen die Pockentheorie des Herrn Geh. Rath Hoffmann. Leipzig, 1783.



vrages. Leur lecture, il est vrai, me confirma de plus en plus qu'il n'étoit pas aisé de résoudre complètement le problème proposé. Cependant l'espoir de n'être pas entièrement inutile m'a fait profiter de quelques moments de loisir, que me laissoit ma pratique, pour composer ce Mémoire, & m'engage à le publier aujourd'hui. Sa premiere partie, consacrée à la Pathologie, contient en abrégé ce qu'il y a de plus neuf & de plus intéressant dans Mr. UNZER. Je crois qu'elle peut être utile aux Savants qui, voulant concourir pour le prix de la Société Royale, ignorent la langue allemande, & se trouvent privés du secours des Ecrits de l'illustre Médecin que je viens de nommer.





INTRODUCTION.

§. I.

LE corps humain, attaqué d'une Maladie quelconque, se trouve dans un état contre nature, qui dépend tantôt des *principes constitutifs* des parties fluides & solides, de la manière de leur *composition*, leur *mélange* & leur *structure*; & tantôt dépend des *forces* & des *fonctions des Organes*. Les dérangemens des uns se communiquent tôt ou tard aux autres. Une corruption des parties fluides ou du principe des solides, une lésion de la structure, occasionne souvent du désordre dans les fonctions des organes, & des empêchemens dans les forces de l'économie animale; & le désordre commençant par ces derniers, il se répand de même très-facilement aux premiers. Il s'enfuit, qu'une maladie peut commencer ou dans les principes constitutifs du corps



humain, ou bien dans les fonctions de ses organes; & qu'elle peut également, dans l'un & dans l'autre cas, se répandre par toute la machine. *La cause du commencement de la maladie est en même tems la cause de l'existence de la maladie entiere.*

§. II.

IL est de maladies, qui n'ont pas toujours une matière particuliere pour cause. Les fluides peuvent se décomposer par la stagnation ou par des mouvemens déréglés; la structure des organes peut se déranger par l'usage continuel; leurs fonctions peuvent être troublées par l'inaction ou par l'irritation; & nos forces sont animées en partie par nos idées, guidées par l'instinct, fortifiées par l'exercice, épuisées par l'abus que nous en faisons, & anéanties par les empêchemens qu'elles se font les unes aux autres dans l'état de maladie. Nous concluons de-là que *toutes les causes des maladies ne sont pas matérielles.*

L'expérience démontre la vérité de ce que nous avons avancé; & c'est encore elle

qui prouve, que les causes matérielles produisent les maladies

1^o en changeant la nature des principes constitutifs, ou le mélange des fluides, ou la structure des parties solides;

2^{do} en mettant des obstacles aux forces & aux fonctions des organes.

§. III.

LA cause matérielle, qui a fait naître une maladie, peut rester la seule & l'unique cause pendant tout son cours, de toutes les révolutions de cette maladie; mais elle peut aussi s'associer à d'autres matières qui surviennent plus tard, & se joignent à la première. Et peut-être tous les symptômes suivans de la maladie sont produits uniquement par l'influence que la première cause matérielle fit de prime abord sur l'économie animale, ainsi que par le trouble qu'elle y excita; si son influence corrompt immédiatement & dès le commencement les parties fluides, ou la structure des solides, elle peut encore aider à détruire les forces & les fonctions des or-

ganes, qui se trouvent déjà dérangées par la corruption des premières; ou bien, elle ne fait que cette première impression, se perd, ou reste dans l'inertie, & le cours de la maladie, de même que tous les symptômes, se forment par le dérangement occasionné par cette impression dans le mécanisme de toute la machine.

Si elle commence par attaquer les forces & empêcher les fonctions naturelles des organes, elle peut de plus contribuer immédiatement à la corruption des fluides; mais cette corruption peut aussi, sans son secours, être produite uniquement par les troubles de l'économie animale occasionné par la cessation des fonctions naturelles des organes. C'est donc toujours elle, qui est l'unique cause matérielle de la maladie, puisque celle-ci ne doit son existence qu'à l'autre.

§. IV.

Si par l'influence de la cause matérielle certains fluides se décomposent, se corrompent, & si par-là certaines matières morbifi-

ques s'engendrent, soit immédiatement, soit par des empêchemens quelle avoit mis aux fonctions des organes, ces matières morbifiques ne doivent pas être confondues avec la cause matérielle de la maladie ; en tant qu'elles font & la suite, & l'effet de cette cause, & une *partie matérielle de la maladie même.*

Cette règle doit être strictement observée, quand même ces matières morbifiques ont la même nature que la cause matérielle, de laquelle elles sont produites.

§. V.

QUAND le corps humain se trouve dérangé, soit que la mixtion de ses fluides, soit que ses forces, soit que toute l'économie animale s'écarte de l'état naturel, qui est celui de la santé, on dit qu'il est malade. Mais les Médecins entendent presque toujours sous le nom de Maladie un tel changement du corps humain, qu'on ne devoit qualifier que de *Maladie déterminée* ; c'est-à-dire une certaine suite de changemens, qui

commence par certains phénomènes, desquels sont produits plusieurs autres dans un certain ordre; & ce développement ayant poursuivi sa marche pendant un certain tems, la maladie se termine de façon, que l'état du corps malade commence à se rapprocher de plus en plus de l'état de santé, ou que la mort vient en terminer le cours. Nous tâcherons de rendre la chose plus palpable.

Une personne peut avoir eu depuis long-tems l'estomac dérangé, manquant d'appétit, & la digestion se faisant lentement & difficilement; cette personne se trouve alors dans un état de maladie: mais supposons qu'elle surcharge son estomac de quelques alimens indigestes, il se formera quelque maladie déterminée, p. ex. une fièvre intermittente, où une indigestion. La cause matérielle ne se trouve point alors dans le délabrement des forces de l'estomac, sans cela il s'enfuivroit, que chaque personne ayant l'estomac foible, & mangeant trop, seroit attaquée de la fièvre, ou auroit une indigestion. Dans l'un & dans l'autre cas, la cause ma-

térielle réside probablement dans les crudités de l'estomac, qui par certaines impressions communiquées à ses nerfs, irritent le Sensorium commune, de sorte que les premiers mouvemens de la fièvre se manifestent; ou dans le dernier cas, les crudités irritent le canal des intestins, & en sont chassées par une violente diarrhée.

§. VI.

IL faut nécessairement que la *cause matérielle d'une maladie indéterminée* soit introduite du dehors dans le corps, & cela dans un moment, où le corps jouit d'une parfaite santé. Car si elle étoit produite dans le corps même, soit par un dérangement des forces ou des fonctions, soit par quelque fluide corrompue, le corps auroit été auparavant dans un état de maladie, & elle ne seroit point du tout la cause, mais au contraire une partie de la maladie.

§. VII.

IL en est tout autrement de la *cause matérielle d'une maladie déterminée*, en ce que

celle-ci peut être produite dans le corps même, & produire la maladie déterminée, ainsi qu'il est dit au §. V. ci-dessus, en parlant de la fièvre intermittente; & non obstant que le corps, dans lequel la cause matérielle d'une maladie déterminée se prépare, doit être considéré comme malade, néanmoins cette matière ne doit pas être regardée comme une partie de la maladie déterminée, en ce qu'elle n'est qu'une partie de la maladie indéterminée, c'est-à-dire de l'état maladif, dans lequel le corps s'est trouvé avant le commencement de la maladie déterminée.

§. VIII.

Si dans une maladie déterminée les humeurs faines du corps se décomposent, & qu'il s'en sépare certaine matière morbifique, cette matière doit être distinguée de la maladie même, comme l'effet de sa cause. Il est donc essentiel de ne pas confondre la cause matérielle de la maladie déterminée avec la maladie même, ni avec la matière morbifique qui a été produite, au moyen de la

corruption des humeurs saines occasionnée par la maladie; & de ne pas confondre non plus la maladie avec la matière morbifique, attendu que la première est la cause de la dernière. Et quand même la cause matérielle existeroit encore dans le corps pendant le cours de la maladie, qu'elle y continueroit ses effets; & que la matière morbifique seroit de même nature, produiroit les mêmes changemens dans le corps; & qui plus est, quand même toutes deux de concert viendroient à entretenir, prolonger & rendre plus fâcheuse la maladie, non obstant cela, la nouvelle matière doit être soigneusement distinguée de cette autre matière qui a occasionnée la maladie; en ce que la nouvelle matière, la matière morbifique, n'est pas la cause matérielle de la maladie, mais la matière de la maladie même.

§. IX.

SI la nature d'une maladie déterminée exige la production d'une matière morbifique, de sorte que cette matière doive être regar-

dée comme une partie essentielle de cette même maladie, il faudroit la qualifier de *Matière propre* ou *Partie matérielle* de cette maladie. Cette matière de la maladie peut être de même nature que la cause matérielle, mais elle peut aussi être d'une nature différente; & ces deux matières étant de même nature, la matière morbifique peut produire dans le corps les mêmes effets que la cause matérielle, avec la différence qu'elle ne fauroit faire naître les premiers mouvemens dont elle-même n'est que l'effet; c'est-à-dire, elle peut faire naître, augmenter, prolonger & répandre dans le corps les symptômes de la maladie, occasionnée par la cause matérielle: mais elle est incapable de produire la maladie même dans un corps, dans lequel elle a pris son existence comme partie essentielle & matérielle de la maladie.

§. X.

LA partie formelle d'une maladie déterminée consiste dans l'état morbifique de nos forces, & dans le dérangement qui se manifeste dans les fonctions de nos organes; elle peut être

aussi-bien une cause concurrente, qu'un effet conspirant, & une fuite de la partie matérielle de la maladie, selon que cette dernière partie, en produisant la maladie, a commencé son action sur les matières qu'elle a décomposées, ou sur les forces & les organes dont elle a troublé les fonctions.

CHAPITRE I.

Des Maladies contagieuses en général.

§. XI.

CHAQUE maladie essentiellement accompagnée d'une matière morbifique capable de produire une maladie de la même espèce lorsqu'elle entre dans le corps d'un autre individu, est une *Maladie contagieuse*, & cette matière morbifique est la *Matière propre de la maladie* (§. IX.) p. ex. la matière de la Gale, de la Peste, de la petite Vérole &c.

§. XII.

DANS les maladies contagieuses on observe, comme dans les autres maladies, outre la cause matérielle qui est souvent sensible,

& qui engendre la maladie, une matière qui leur est propre, en faisant partie matérielle de ces maladies (§. IX.) mais dont l'existence ne se manifeste pas toujours dès le commencement, parce que souvent la partie formelle (§. X.) de la maladie, p. ex. la fièvre, dure un certain tems avant qu'on apperçoive les moindres traces de la matière contagieuse. C'est cette matière propre, de laquelle nous disons (§. XI.) qu'elle accompagne essentiellement les maladies contagieuses; c'est-à-dire, qu'elle se trouve dans une connexion de causes avec la partie formelle de ces maladies; car dans toute maladie contagieuse complète, existent nécessairement ensemble, & la partie formelle, & la partie matérielle.

§. XIII.

TANTÔT la partie matérielle de la maladie (§. IX.), étant produite immédiatement & dès le commencement par la cause matérielle, devient la cause prochaine de la partie formelle p. ex. de la fièvre; tantôt la partie formelle (§. X.) devient la cause prochaine de la partie matérielle, ayant été pro-

duite dès le commencement & avant la partie matérielle par la cause matérielle (§. II. III. VI. VII.)

§. XIV.

ON peut facilement conclure de ce que nous avons dit jusqu'à présent, qu'il est nécessaire de distinguer la matière propre d'une maladie contagieuse (§. IX.) de la cause matérielle. La cause matérielle d'une maladie contagieuse est une matière qui, en entrant dans le corps, y fait naître une maladie accompagnée d'une matière capable de produire la même ou semblable maladie, aussitôt quelle entre dans le corps d'un autre individu. L'une & l'autre, c'est-à-dire, la cause matérielle, & la matière de la maladie, font des causes matérielles, capables de produire une maladie de la même espèce; mais avec cette différence, que la cause matérielle de la maladie d'un certain corps ne peut produire la maladie que dans ce même corps, au lieu que la matière propre, produite par cette maladie, peut produire la

maladie dans un autre corps. Il est pourtant vrai que la dernière peut augmenter & entretenir dans le corps du premier malade les symptômes essentiels de la maladie, mais il est impossible qu'elle ait produite la maladie même, vu qu'elle en est une partie essentielle.

Voici un exemple, qui jettera plus de clarté sur ce que nous avons avancé. Par un mauvais régime, par la malpropreté &c. les humeurs d'un certain individu peuvent se gâter, & ces humeurs dépravées peuvent devenir la cause matérielle de la gale dans le corps de cet individu: la matière purulente contenue dans la première pustule qui se montre est sans contredit une partie essentielle, c'est-à-dire, une partie matérielle de la gale; en grattant, ou par négligence, la matière de cette pustule peut infecter d'autres endroits du corps de cet individu, & par-là prolonger la maladie, laquelle étoit déjà présente, & point du tout produite par la matière purulente; mais cette matière peut aussi infecter une autre personne saine, & alors la

matière communiquée devient la cause matérielle de la gale de cette personne, & la matière purulente de la première pustule de la personne infectée est la partie première, essentielle, & matérielle de sa maladie. Les humeurs dépravées, qui ont produit la gale dans le corps où elles avoient pris leur existence, auroient été incapables de produire la gale en passant dans le corps d'un autre individu.

§. XV.

ON peut encore conclure du §. précédent & de l'exemple que nous y avons allégué, qu'une maladie contagieuse ne doit pas toujours son existence à la contagion.

Il ne faut pas non plus s'imaginer qu'il soit nécessaire pour qu'une maladie soit contagieuse, qu'elle puisse infecter les autres personnes à chaque instant de son cours, depuis son commencement jusqu'à sa fin; car la contagion se répandant par la matière essentielle de la maladie, il seroit donc nécessaire, que cette matière existât dans le

corps malade dès le commencement jusqu'à la fin de la maladie ; mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi , suivant ce que nous avons déjà dit dans les §. XII. XIII.

§. XVI.

AU contraire beaucoup de maladies contagieuses ne sont effectivement telles, que lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré de véhémence comme l'hydrophobie, la petite vérole, la phthisie pulmonaire &c. Nous concluons de-là qu'une maladie peut être appelée contagieuse dès-qu'elle est accompagnée d'une matière capable de répandre la contagion ; n'importe que cette matière se manifeste dès le premier moment de son existence, ou vers le milieu, ou bien vers la fin de la maladie.

§. XVII.

OUTRE cela, on dit que la matière propre des maladies contagieuses est contagieuse, quoiqu'elle n'infecte pas tout individu auquel elle se communique. C'est pourquoi nous n'avons pas dit dans notre définition (§. XI.)

que

que cette matière produit dans un autre corps une maladie de la même espèce, nous nous sommes contentés de dire qu'elle est capable de la produire.

§. XVIII.

C'EST de même sans raison, qu'on veut que la matière qui répand les maladies contagieuses, produise justement la même maladie, & la même matière morbifique dans le corps auquel elle s'est communiquée. L'expérience journalière nous prouve plutôt le contraire. Une personne prendra la petite vérole d'une autre personne, qui en a une de nature confluyente, mais rarement arrive-t-il qu'elle soit aussi confluyente chés cette personne infectée. Un chien enragé peut communiquer la rage aux hommes, aux oyes & à d'autres animaux, en les mordant ; néanmoins la rage des chiens est différente, à proprement parler, de la rage des hommes, des oiseaux &c. Un animal peut avoir une fièvre putride ; cette fièvre peut se communiquer à un homme. La fu-

B

perficie du corps de cet homme fera , peut-être, marquée des pétéchies ou de la pourpre, cependant la même chose n'aura pû avoir lieu dans l'animal, à cause de la structure différente de sa peau. La matière propre, essentielle, contagieuse de la dyssenterie, peut, en entrant dans le corps d'un autre individu, produire une fièvre putride, au lieu de produire la dyssenterie. Il suffit donc qu'une maladie soit accompagnée d'une matière morbifique capable de produire une maladie de la même espece, pour porter à juste titre le nom d'une maladie contagieuse.

§. XIX.

IL faut aussi observer, que dans chaque espèce de maladies contagieuses, ce ne sont que certaines humeurs, qui deviennent capables de communiquer pareille maladie à un autre individu: & dans plusieurs de ces maladies, cela n'arrive qu'à une seule sorte d'humeurs. Par exemple dans la gale, ce ne sont que les humeurs de certaines glandes cutanées; dans la chaudepiffé c'est la muco-

fité du canal de l'urètre; dans le mal vénérien, il y a apparence, que c'est l'humeur de toutes les glandes lymphatiques, &c. de façon. que, quoiqu'il soit très possible que chaque espece de maladies contagieuses corrompt plusieurs & différentes humeurs du corps, auquel elle s'est communiquée, néanmoins il n'y a ordinairement qu'une seule espece de ces humeurs, qui dévient capable de produire une maladie semblable, en passant dans le corps d'un autre individu.

§. XX.

IL arrive souvent, que la matière morbifique, propre, essentielle, se mêle à d'autres humeurs, qui ne sont pas de nature à pouvoir être changées en matière morbifique: par exemple dans la petite vérole, la contagion peut se répandre par la vapeur de l'haleine: cependant cette vapeur n'est point la matière propre, essentielle de la petite vérole.

§. XXI.

LA production d'une maladie dans un corps occasionnée par la matière propre d'une maladie semblable, qui s'est communiquée à ce même corps, se nomme *Infection* ou *Contagion*.

Il faut donc pour que la contagion ait lieu

1^o. qu'une certaine matière se communique à un certain corps.

2^{do}. que cette matière se soit déjà trouvée essentiellement liée avec une maladie contagieuse dans un autre corps.

3^o. que le corps, dans lequel cette matière passe, soit capable de contracter la même ou semblable maladie.

4^o. que cette matière produise en effet une semblable maladie dans le corps, auquel elle s'est insinuée.

Si l'individu, au corps duquel la matière s'est communiquée, se trouve par sa propre nature incapable de prendre une semblable maladie, ou que la matière ne produise pas

en lui pareille maladie, ou bien si la matière, quoique produite par la maladie, n'est pas la matière propre de la maladie, la contagion n'aura pas lieu; ou il ne se fera tout au plus qu'une fausse infection, ou qu'une contagion incomplète.

§. XXII.

ON se fert des noms de *Venin*, de *Levains*, de *Virus*, de *Miasme*, d'*Atômes contagieux*, de *Molécules morbifiques*, & on les employe indistinctement, pour désigner une matière de qualité nuisible, maligne & vénéneuse, capable de produire une maladie contagieuse. Jusqu'à présent nous l'avons toujours appelée dans ce Mémoire la *Cause matérielle*; mais nous proposant d'employer dans la suite de ce mémoire ces mêmes termes, il nous paroît d'une grande nécessité d'attacher à chacun de ces termes un certain sens distinctif & particulier.

C'est pourquoi nous dirons *Levain*, lorsque nous parlerons d'une cause matérielle qui s'est formée dans le corps même,

& fans être venue du dehors; p. ex. si par un mauvais régime le chyle dévient dépravé, le sang déviendra impur, il s'en séparera des humeurs impures, capables d'altérer l'humeur de certaines glandes cutanées, & de la changer en virus galeux, en matière propre de la gale: mais nombre de personnes observant un mauvais régime, ont le chyle & le sang impur, fans avoir la gale; nous en concluons, qu'on ne peut appeller *levains* les humeurs impures, séparées du sang, que lorsqu'elles communiquent leur corruption à l'humeur contenue dans les glandes cutanées: c'est de cette façon qu'elles produisent la gale. Le *Levain* est distingué du *Virus*, en ce que le premier ne fauroit produire la maladie que chés un seul individu & uniquement dans celui où il s'est formé. Le *Virus* au contraire, c'est-à-dire, la matière propre contenue dans les pustules, est capable, aussitôt qu'il s'attache à la peau des personnes saines, de s'insinuer principalement dans certaines glandes cutanées & de changer leur humeur saine en virus.

Nous employerons donc le terme de *Virus*, lorsque nous parlerons d'un Miasme qui possède une propriété spécifique à produire une maladie contagieuse déterminée.

Nous appelons *Miasme* ou *Atômes contagieux*, la cause matérielle d'une maladie contagieuse, qui a été la matière propre d'une semblable maladie dans le corps d'un autre individu, & qui est capable de produire une maladie contagieuse par infection. Chaque miasme présuppose deux maladies semblables chés deux différentes personnes; dans l'une le miasme est la *matière propre de la maladie* & pour l'autre, c'est la *cause matérielle*. Chaque miasme est une cause matérielle, qui vient du dehors dans le corps qu'elle infecte; mais chaque cause matérielle, qui vient du dehors dans le corps sain, & qui est capable de produire une maladie contagieuse, n'est pas toujours un miasme! car il est

Des *Molécules morbifiques*, qui sont ni levains, ni miasmes, & qui produisent néanmoins immédiatement des maladies conta-

gieufes; telles font les exhalaifons des marais, des cadavres, des plantes en pourriture &c.

Enfin on peut fe fervir du terme de *Venin* indiftinctement pour defigner l'un ou l'autre de ces caufes matérielles.

SECTION I.

De la Diverfité de l'Origine des Maladies contagieufes.

§. XXIII.

Nous avons déjà dit dans ce Mémoire, que les maladies contagieufes peuvent être produites

- 1^o. par une matière particulière, &
- 2^{do}. fans le concours d'une telle matière, par certaines qualités, par les effets de certaines forces, par des fenfations, par des douleurs, par les paffions, ou par quelque violence &c.

§. XXIV.

TOUTE Maladie contagieuse, causée par une matière particulière, provient ou de la matière propre d'une semblable maladie, d'un virus, d'un miasme, produits dans le corps d'un autre individu, ou elle dérive d'une autre matière, p. ex. des molécules morbifiques.

§. XXV.

ON nous reprochera peut-être, de traiter trop au long de la Pathologie des maladies contagieuses; mais nous l'avons fait à bon escient. En Médecine on ne fauroit trop s'attacher à reconnoître les premiers agents & à découvrir les effets dont ils doivent être suivis. D'ailleurs sans ce que nous avons déjà avancé, eussions-nous été capables de résoudre le problème proposé? Il est vrai, que pour résoudre la question proposée, il paroît inutile de dire qu'une maladie contagieuse n'est pas toujours produite par une matière particulière, encore beaucoup moins par un miasme, c'est-à-dire, par l'infection;

en ce qu'on ne demande pas, comme les maladies contagieuses naissent, mais seulement : quelles sont les maladies vraiment contagieuses ? Et l'expérience suffiroit pour décider cette question. Mais lorsqu'on veut résoudre les deux autres parties du problème, il est essentiel de savoir tout ce qui peut contribuer à la production de ces maladies. Par exemple, nous avons dit (§. XXIII.) que les passions peuvent devenir la cause, non pas la cause matérielle, prochaine, des maladies contagieuses, mais leur cause éloignée, c'est-à-dire, que les passions peuvent produire certains mouvemens déréglés, par lesquels nos humeurs saines s'altèrent, & se changent de manière à former la cause matérielle d'une maladie contagieuse : il s'ensuit qu'une personne troublée par quelque passion, sera plutôt infectée qu'une autre, dont les passions seront soumises à la raison, & qui ne craindra pas tant la contagion, & ne s'abandonnera pas trop à la tristesse &c.

EXAMEN GÉNÉRAL

du Problème proposé.

ON demande : „ Quelles font parmi les
„ maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles
„ qu'on doit regarder comme vraiment con-
„ tagieuses ; par quels moyens chacune de
„ ces maladies se communique d'un individu
„ à un autre ; & quels font les procédés les
„ plus sûrs pour arrêter les progrès de ces
„ différentes contagions ? „

En appliquant à cette question les consé-
quences des prémisses que nous avons déjà
posées, il s'ensuit (quant au premier mem-
bre du problème , qui consiste à savoir :
Quelles font parmi les maladies, soit aiguës,
soit chroniques, celles qu'on doit regarder
comme vraiment contagieuses ?)

§. XXVI.

QUE toute maladie, qui se trouve essen-
tiellement accompagnée d'une matière mor-
bifique, (d'un miasme §. XXII.) capable de

produire la même ou semblable maladie, lorsqu'elle se communique au corps d'une personne en santé, est une maladie véritablement contagieuse.

§. XXVII.

Nous disons à bon escient la même ou pareille maladie; car il suffit que la personne infectée essuye une semblable maladie: il arrive assés souvent que le miasme d'une fièvre pétéchiâle produit dans le corps de l'individu auquel il s'insinue, une fièvre rémittente sans pétéchies; le miasme de la dyssenterie, une fièvre putride; le miasme d'une fièvre putride, la dyssenterie. Ces maladies sont des maladies semblables, du genre des putrides, quoique spécifiquement différentes entre elles.

De la seconde partie du Problème: „ Par
 „ quels moyens chacune de ces maladies
 „ se communique d'un individu à un au-
 „ tre? „ ou

SECTION II.

De la Propagation des maladies contagieuses.

§. XXVIII.

LA nature des miasmes n'est pas toujours la même. Il est des miasmes d'une nature grossière, il y en a d'autres qui sont volatils : de-là vient, que la propagation des maladies contagieuses se fait de trois différentes manières, par *contact*, par *foyer* & par *distance*, c'est-à-dire *dans l'éloignement*.

§. XXIX.

LE *contact* ou simple attouchement, pourvû qu'il soit immédiat & qu'il dure un tems convénable, est une voie de communication. C'est par cette voie, que les miasmes de nature grossière se propagent, p. ex. la gale, la chaudepisse, la maladie vénérienne.

§. XXX.

LA plupart des miasmes d'une nature plus volatile que les précédents, s'attachent faci-

lement aux corps qui les environnent, & s'y conservent longtems : par-là ces corps deviennent des *foyers*, propres à transmettre le virus. C'est ainsi qu'il peut passer d'un pays dans un autre, par les draps, les habits, les meubles & différentes espèces de marchandises.

§. XXXI.

IL est encore des maladies contagieuses, dont les miasmes très-subtils, sont emportés plus ou moins loin par la voie de l'air, de sorte qu'ils infectent par *distance* ou *dans l'éloignement*, au lieu que celles, dont les miasmes sont moins subtils, ne passent d'un sujet à un autre que par l'attouchement immédiat, ou tout au plus par foyer.

§. XXXII.

LES maladies contagieuses, qui ne se propagent que par une des deux premières voies sont presque toujours des maladies longues, chroniques, des maladies dont le virus est de nature moins volatile, & qui commence d'ordinaire par troubler les fonctions

des organes, & par altérer les humeurs, c'est-à-dire, par la production de la partie matérielle de la maladie; au lieu que les maladies contagieuses qui se propagent *par distance*, sont de la classe des maladies aiguës & se communiquent aussi par les deux autres espèces de voies. Quand elles se communiquent par la troisième espèce, c'est-à-dire, *dans l'éloignement*, ils commencent très souvent, & presque toujours, par produire la partie formelle, les symptômes essentiels de la maladie, en agissant de prime abord sur les nerfs & sur le système nerveux; tels sont les maux de tête, l'étourdissement, les nausées, que les personnes tout-à-fait saines éprouvent assez souvent dès l'instant que les émanations contagieuses du corps d'un malade, ou d'un cadavre viennent à frapper leurs nerfs olfactoires.

§. XXXIII.

Tous les corps ne sont point également exposés à l'effet des miasmes contagieux, parce qu'il faut le concours de plusieurs condi-

tions pour qu'ils puissent troubler l'économie animale, ou altérer la masse des humeurs. Plusieurs personnes sont assez heureuses pour échapper au danger dont elles sont environnées, soit que leurs nerfs & leur système nerveux est moins sensible, moins facile à troubler; soit à cause du tissu de leur peau; soit par la force & l'élasticité de leurs fibres; soit par l'abondance de quelques sécrétions auxquelles ces personnes sont sujettes, & qui enlèvent la portion de virus qui pourroit être introduite dans la masse des humeurs.

§. XXXIV.

SOUVENT le miasme d'une maladie contagieuse existe & agit séparément; souvent aussi plusieurs se réunissent & exercent en même tems leur action: p. ex. il est possible qu'une fièvre putride se forme dans le corps d'une personne, qui a dans le même tems la petite vérole. Le miasme de la fièvre putride se réunira alors avec le virus de la petite vérole, & produira dans le corps d'une personne saine ces deux maladies, si le corps se

se trouve en disposition de prendre toutes les deux maladies ; en cas que la personne infectée ait déjà essuyé la petite vérole, elle ne prendra que la fièvre putride.

SECTION III.

De la Production & de la Propagation du Miasme.

§. XXXV.

LA préparation du miasme se fait toujours dans le corps du malade & de la substance de ses humeurs. En passant dans le corps d'un autre individu, il y attaque d'ordinaire l'humeur qui lui est la plus analogue, & lui communique la propriété de produire une semblable maladie, s'il vient à passer dans d'autres corps.

§. XXXVI.

LE miasme peut communiquer cette propriété morbifique de deux différentes manières aux humeurs saines.

C

- 1^o. par *assimilation*, c'est-à-dire, en décomposant les humeurs: p. ex. le miasme d'une maladie putride occasionne la putrefaction des humeurs d'une personne saine, en passant dans son corps.
- 2^{do} par *incorporation*, c'est-à-dire, en se mêlant uniquement à celle d'entre les humeurs avec qui il a le plus d'analogie, & en lui communiquant sa nature virulente, sans décomposer l'humeur même.

Il arrive quelquefois que ces deux manières ont lieu en même tems: ce qu'on pourroit qualifier de troisième manière, dite *composée*.

ARTICLE I.

De la communication de la propriété morbifique du miasme par assimilation.

§. XXXVII.

IL y a trois différentes manières par lesquelles les humeurs peuvent être assimilées par le miasme entrant ou primitif.

- 1^o Le venin de la maladie, ou le miasme entrant peut se mêler directement & immédiatement aux humeurs de la personne qui le reçoit, & altérer par ce mélange leur composition naturelle.
- 2^o Le miasme primitif, entrant, peut troubler les fonctions naturelles des organes, ou bien les détruire totalement, & s'affimiler de cette façon les humeurs saines, en agissant sur les organes sécrétoires, conservatoires, & excrétoires.
- 3^o. Ce miasme peut encore attaquer les fondemens de l'économie animale, le système nerveux, & produire par-là la maladie du corps animal, par où certains organes ou certaines humeurs se changent, se décomposent, soit médiatement ou immédiatement, & de cette manière s'affimiler les humeurs du corps qui l'a reçu.

§. XXXVIII.

QUE la communication de la propriété morbifique se fasse de l'une ou de l'autre de ces trois manières, ou d'une manière mixte, n'importe! les propriétés générales du miasme entrant deviendront toujours celles de l'humeur changée en nouveau miasme.

§. XXXIX.

POUR que cela se puisse faire, il est de nécessité absolue, que la matière récevante, (j'entends les humeurs de la personne infectée) ait la capacité, fondée sur sa propre nature, de subir ce changement; car il ne suffit pas, qu'elle soit capable de recevoir cette propriété par le mélange d'une matière étrangère, comme dans la communication par incorporation.

§. XL.

IL ne faut pas s'imaginer, que la production d'une matière nouvelle soit toujours nécessaire, pour que la communication par assimilation puisse avoir lieu: très souvent on n'observe, qu'un certain changement,

une décomposition, une corruption &c. d'une matière déjà présente; par où elle acquiert cette propriété. P. ex. un peu de levain, mêlé à beaucoup de pâte ne produit pas une nouvelle pâte, mais communique seulement à la pâte déjà existante, une propriété qu'elle n'avoit pas auparavant, en changeant par la fermentation la manière de sa composition.

§. XLII.

LA matière affimilée peut alors communiquer la propriété, qui lui a été communiquée, à une autre matière, aux mêmes conditions, & celle-ci à une troisième &c. de façon que la propriété morbifique peut être propagée par affimilation aussi long-tems qu'une des matières affimilées est capable d'agir sur une autre matière susceptible de la même propriété.

§. XLIII.

NON-obstant de ce que nous avons dit dans le §. précédent, on observe toujours

dans une longue propagation du miasme par assimilation, que la propriété même & ses effets essentiels se changent peu à peu, s'affaiblissent, se perdent & se détruisent entièrement : En voilà les raisons.

1^o. Les conditions, sous lesquelles la communication se fait, ne sont pas toujours les mêmes.

2^{do} les effets essentiels de cette propriété sont accompagnés de plusieurs autres effets.

3^o, les forces du corps agissent à leur tour sur la matière qui possède la propriété morbifique : ces forces contrebalancent, empêchent les effets de cette matière ; de sorte que .

4^o. cette propriété, qui a été communiquée par assimilation, devient plus déterminée dans la matière recevante, & à la fin elle devient tout-à-fait individuelle.

ARTICLE II.

De la Communication de la Propriété morbifique du miasme par incorporation.

§. XLIII.

LES propriétés individuelles d'une certaine matière passent par cette espèce de communication avec la matière elle-même, dans la matière recevante. En voici des exemples: le vinaigre mêlé à l'eau, communique ses propriétés à l'eau, sans décomposer cette eau en vinaigre. De même, l'eau fraîche, dans laquelle on a mis de la viande mortifiée, recevra l'odeur individuelle de la viande en pourriture, & ce ne fera qu'après un certain tems, que l'eau subira la putréfaction elle-même, & que la propriété morbifique lui sera communiquée par assimilation.

§. XLIV.

Si les deux exemples précédents étoient les seuls à citer, il seroit incompréhensible

que la propagation se put faire presque à l'infini par incorporation ; mais il en est qui sont plus sensibles, plus convaincants. D'ailleurs les forces du corps animal dans lequel cette incorporation se fait, contribuent beaucoup à la divisibilité, à l'extension, à la propagation du miasme.

Prenez un seul grain de musc, mêlez-le avec du sucre, faites-le dissoudre dans de l'eau, pétrifiez de la pâte avec cette eau, faites-en des tablettes, faites fondre quelques-unes de ces tablettes dans votre bouche, l'odeur du musc se communiquera à la transpiration insensible, & un chien, qui par le moyen du léchement aura recueilli quelques particules de cette transpiration, enfermé dans un appartement quelconque, communiquera l'odeur du musc à l'air renfermé dans cet appartement, & une dame, sujette aux vapeurs, en y entrant, éprouvera les mêmes symptômes, qu'elle eut éprouvée en sentant l'odeur du grain de musc.

§. XLV.

On peut voir par ce que j'ai dit ci-dessus, que la communication de la matière morbifique par incorporation, peut avoir lieu jusqu'à l'infini, sans que son venin se perde; & on en fera d'autant moins étonné, en considérant qu'il est des matières qui, en communiquant leur propriété, ne perdent absolument rien, mais éprouvent au contraire un accroissement de force. L'aimant p. ex. peut communiquer à mille parcelles d'acier sa propriété, & chacune de ces parcelles produira le même effet sur mille autres, sans qu'aucunes d'icelles, depuis la première jusqu'à la dernière inclusivement, éprouve la moindre diminution dans sa force attractive.

§. XLVI.

En alléguant ces exemples nous ne prétendons pas dire, que la production du nouveau miasme se fasse tout-à-fait d'une manière physique: au contraire nous avertissons que dans cette manière de communication, c'est-à-dire celle par incorporation, le miasme

entrant , primitif , produit ou un miasme réel , ou un simulacre de miasme. *Dans le dernier cas il se mêle uniquement aux humeurs saines ; & passant avec elles dans le corps d'un autre individu , il y produit la maladie contagieuse sans contagion réel.*

§. XLVII.

LES conditions sous lesquelles le miasme entrant peut par incorporation transformer en nouveau miasme les humeurs saines , sont

- 1^o. qu'il se mêle par sa nature principalement & uniquement à l'humeur , qui d'ordinaire est la matière propre de cette espèce de maladie ; & qu'il fasse totalité ou masse de la même propriété morbifique avec elle ;
- 2^{do}. que cette communication de la nature virulente aux humeurs saines fasse une partie essentielle de la maladie même ; c'est-à-dire qu'elle soit un effet de la propriété morbifique du miasme ; comme il arrive dans l'hydrophobie & dans la peste.

§. XLVIII.

IL faut soigneusement distinguer cette production du miasme par incorporation aux humeurs saines (laquelle production est toujours accompagnée de symptômes graves & sensibles, tels que la fièvre) d'un simple mélange des atômes contagieux (§. XLVI.) aux humeurs saines d'un individu, & de leur passage dans le corps d'un autre individu, sans avoir produit la maladie chés le premier dont ils sont émanés pour passer dans le corps du second. *Le miasme ne fait en ce cas que transmigrer d'un corps à un autre*, de façon que le premier corps peut en quelque façon être regardé comme un foyer; & cela arrive assés souvent: p. ex. les atômes contagieux, entrés dans le corps d'une personne en santé, produisent par leur irritation des mouvemens, par lesquels la nature cherche à s'en débarrasser; si la nature est assés forte & qu'on l'aide, elle chasse ces parties hétérogenes; ce qui se fait ordinairement par la transpiration; mais les atômes

contagieux ne perdent pas leur nature véné-
neuse par la transmigration de ce corps, vu
que la sueur est alors capable d'infecter un
autre individu & de produire en lui cette
maladie, mais à proprement parler ce ne se-
roit pas une vraie contagion, à moins qu'on
ne regarde le corps du premier individu com-
me un foyer.

EXAMEN GÉNÉRAL

DE LA TROISIÈME PARTIE DU PRO-
BLÈME PROPOSÉ, par où l'on demande :
» Quels sont les procédés les plus sûrs pour
» arrêter les progrès de ces différentes con-
» tagions ?

§. XLIX.

CES moyens comprennent autant d'objets
rétatifs à la Police, qu'il y en a qui sont
proprement du ressort de la Médecine. Nous
commencerons par dire quels sont ceux qui
exigent l'attention de Médecins, & puis
nous traiterons de ceux dont doivent s'oc-

cuper les Magistrats. Au reste nous nous proposons de traiter des uns & des autres plus spécialement lorsque nous parlerons de chaque maladie en particulier.

§. L.

ON évite facilement les effets des miasmes d'une nature grossière, qui ne se communiquent & n'infectent que *par le contact*, en évitant l'attouchement des personnes atteintes de ces maladies; & lorsqu'on ne se servira ni des habits, ni du linge &c. dont les personnes infectées se sont servies, on évitera le danger d'être infectée *par foyer*. Mais les maladies contagieuses dont le miasme est de nature volatile, pénétrante, se gagnent aisément malgré toutes les précautions; attendu que les atômes contagieux qui s'exhalent du corps des malades, se dispersent dans l'atmosphère, & font leur impression ou sur les nerfs olfactifs, ou entrent au moyen de l'air par la voie de la respiration, ou s'insinuent par les pores cutanés ou par d'autres parties du corps.

§. LI.

Nous avons déjà dit en plus d'un endroit de ce Mémoire, que la qualité contagieuse de la matière donnante ne suffit pas, & que la faculté recévable de la matière recévante & les conditions, sous lesquelles l'une se communique à l'autre, contribuent beaucoup de leur côté, & font tout-à-fait nécessaires, pour que la propagation de la maladie se fasse : p. ex. les matières putrides, possédant une qualité phisque de communiquer leur corruption à d'autres matières capables de la même corruption, ne produiront pas d'une manière phisque cette corruption dans les humeurs saines d'une personne, puisque leurs effets seront anéantis par le mécanisme du corps, qui s'efforce continuellement de purifier autant que possible les humeurs des parties hétérogenes, nuisibles. *Il faut donc que les organes soient empêchés dans cette fonction, soit par quelque autre qualité nuisible du miasme entrant, soit par d'autres conditions, pour que la propagation de la maladie ait lieu.*

§. LII.

Si les Médecins maintiennent, & mettent le corps des personnes, soit par le régime, soit par des médicamens, dans un tel état, que ces conditions nécessaires à une certaine corruption ne peuvent avoir lieu, ils ôtent par-là à ce corps la disposition à cette maladie, & c'est en quoi consiste une grande partie de la science d'arrêter les progrès des contagions.

DES MOYENS

*d'arrêter les Progrès des Contagions
relatifs à la Police.*

§. LIII.

1°. LE Ministère public doit veiller à faire enterrer les morts, & principalement les cadavres des personnes mortes de maladies contagieuses, à une certaine distance de la ville, pour éloigner par-là ce qui peut charger l'air d'exhalaisons nuisibles.

2^o. Lorsque les maladies putrides regnent pendant les chaleurs de l'été, le Gouvernement donnera ordre, en cas que la pluye manque, qu'on arrose le pavé par jour une couple de fois avec de l'eau fraîche. Au contraire, s'il y avoit abondance de pluye il faudroit corriger l'humidité de l'air au moyen du feu en allumant des buchers de distance en distance, & jeter des aromates dans le brasier. Dans des tems de Calme où il n'y auroit pas de vents, il seroit bon, de corriger l'air par la décharge du Canon. Par cet expédient on poussera l'air d'un endroit à l'autre en opérant une explosion subite & vigoureuse de la colonne de cet air qu'on veut éloigner, par une autre colonne de ce même élément, qui est poussé avec une impétuosité violente du point mobile.

3^o. Le Ministère public doit chercher à perfectionner de plus en plus les moyens qui procurent la circulation d'un air pur & la propreté d'une grande ville.

4^o. Le

4°. Le Gouvernement ne peut donner assez d'attention aux maladies épizootiques. Il doit être défendu, sous les peines les plus graves de garder à la maison un chien, qu'on soupçonne d'être enragé. Il ne faudroit pas pour cela obliger les particuliers, auxquels ils appartiennent à les tuer dès le commencement & avant que d'être sûr de la maladie: il suffiroit de l'annoncer au magistrat & de mettre l'animal qu'on soupçonne entre les mains d'une personne qui s'y connoit &c.

5°. L'on pourroit prévenir les malheureux effets des miasmes contagieux qui nous viennent de l'étranger, en purifiant avec plus d'exactitude qu'on ne fait, les marchandises que nous recevons de leur pays, en les exposant plus longtems à l'air avant de les mettre en vente, en allumant des feux dans les endroits, où l'on dépose les marchandises &c.

CHAPITRE II.

Des maladies contagieuses aiguës.

SECTION I.

Des maladies contagieuses aiguës en général.

ARTICLE I.

De la propagation des maladies contagieuses aiguës.

§. LIV.

LES miasmes de cette classe de maladies contagieuses sont plus volatils, que ceux des maladies chroniques, & c'est la raison, par laquelle presque toutes ces maladies se communiquent *par distance*, c'est-à-dire *dans l'éloignement*.

§. LV.

LES atômes contagieux de ces maladies commencent presque toujours à faire une forte impression immédiatement sur le systè-

me nerveux, & sur-tout sur le Sensorium commune; ils portent par-là le trouble dans l'économie animale, & produisent une maladie formelle, presque toujours la fièvre, qui contribue de son côté à la production du nouveau miasme.

§. LVI.

IL s'en faut beaucoup, que les miasmes de ces maladies ne puissent aussi produire ces maladies par des effets locaux, en décomposant les humeurs, avant que d'exciter la *partie formelle* de la maladie. Tout dépend dans ce cas de l'endroit, par lequel le miasme est entré dans le corps. S'il donne, en entrant, sur un des organes du système nerveux, la *partie formelle* devancera la *partie matérielle*, mais s'il se communique par une autre voie, par laquelle il se mêle à quelque-une de nos humeurs, sans rencontrer un centre, un point du milieu des forces animales tel que le cerveau, la *partie matérielle* se formera avant que la *partie formelle* se sera manifestée sensiblement.

§. LVII.

IL est facile de conclure de ce que nous avons avancé dans les deux précédents paragraphes, que le miasme d'une maladie contagieuse aiguë peut se communiquer en même tems par ces deux différentes voies, & que la contagion se manifestera alors plus vite & les symptômes seront plus graves, & la maladie sera d'autant plus aiguë, d'autant plus dangereuse, le miasme attaquant de deux côtés les forces du corps, & troublant en même tems le système nerveux & la structure des organes & les humeurs dans leur mixtion: p. ex. le miasme d'une fièvre putride peut entrer par les pores, se mêler directement avec le sang & lui communiquer sa nature; il commencera alors par produire la partie matérielle de la maladie, c'est-à-dire le miasme, en altérant, en décomposant le sang par sa nature morbifique. Au contraire, si les atômes contagieux entrent dans le corps par l'organe de l'odorat, ils feront leurs premiers effets sur le cerveau & produiront sur le champ, comme il arrive assés

souvent des maux de tête, des frissons, des chaleurs, des défaillances &c. enfin ils commenceront par la production de la partie formelle, & la partie matérielle sera produite dans le cours de la maladie même, à l'aide de cette partie formelle.

§. LVIII.

IL est vrai qu'il y a des maladies aiguës contagieuses, telle que la petite vérole, dans lesquelles la production de leur miasme se fait d'une autre manière & avec plus de lenteur. Le miasme primitif, qui entre dans un corps sain, est obligée d'altérer certaines humeurs, soit par des effets locaux, soit par des effets sur les nerfs, afin de devenir en même tems la cause prochaine, matérielle de la maladie & d'avoir la propriété spécifique de donner l'existence à la maladie complète, par la production d'une fièvre.

ARTICLE II.

Des moyens d'arrêter les progrès des maladies contagieuses aiguës.

§. LIX.

QUOIQUE presque tous les miasmes de ces maladies soient de nature volatile & possèdent une grande vertu communicative, il y a cependant plusieurs conditions qui favorisent ou retardent, qui augmentent ou diminuent l'action de ces miasmes; telles sont les bases dans lesquelles ils s'engagent; les principes avec lesquels ils s'unissent; les passions, qui occupent l'ame dans le moment qu'ils se communiquent au corps; c'est pourquoi nous examinerons cet article de plus près, & nous verrons alors, comment on pourra arrêter en quelque façon les progrès des contagions de cette espece de maladies.

§. LX.

MOYEN I.

L'usage du Vinaigre.

L'EXPÉRIENCE & la raison nous disent que les atômes contagieux, qui s'exhalent

des corps des personnes atteintes des maladies contagieuses aiguës perdent beaucoup de leur force en se mêlant avec quelque vapeur acide, sur-tout à celle du vinaigre, car ces maladies sont presque toutes du genre des putrides, & le vinaigre est un des meilleurs antiseptiques: Il est donc essentiel de verser de tems en tems du vinaigre sur un fer rouge dans la chambre du malade; ou, ce qui est encore préférable, de faire bouillir du vinaigre sur un réchaud, qu'on aura soin de transporter au milieu de l'appartement quand il sera bien allumé; il faut aussi arroser le plancher avec de l'eau fraîche mêlée de vinaigre; & sur-tout d'en mettre dans le vase qui sert de chaise percée au malade. En observant strictement ces règles, on empêchera, que le malade ne s'infecte, pour ainsi dire, de nouveau par les atômes contagieux qui émanent de son corps, & les assistans n'auront pas tant à craindre la communication du miasme.

M O Y E N II.

Le renouvellement de l'Air.

§. LXI.

Nous avons déjà dit dans le L^{ie}m^e §. que l'air se charge des atômes contagieux, & nous dirons dans la suite de ce Mémoire, qu'il peut produire lui seul, faute d'être renouvelé des maladies contagieuses les plus aiguës. Il s'enfuit donc, qu'afin d'arrêter les progrès de ces contagions, il est besoin d'entretenir l'air pur & frais, de le renouveler de tems en tems par des ventilateurs, par l'ouverture des portes & des fenêtres; en outre d'éviter que plusieurs corps animaux ne le corrompent par leur transpiration, & enfin d'observer dans l'appartement du malade

M O Y E N III.

La Propreté.

§. LXII.

LA plus grande propreté possible. Il faut souvent changer le linge du malade, les draps des lits, ne pas souffrir le moindre excrément

autour du corps ; mettre à l'air , nettoyer , laver , les habits , les meubles , en un mot tout ce que le malade aura touché , tout ce qui l'entoure : on expulsera par ces précautions le miasme , qui pourroit s'être infinué , & on ne fera pas infecté *par foyer.*

MOYEN IV.

La Conservation de la Santé.

§. LXIII.

LE corps humain dans l'état naturel , dans l'état de santé se défend en partie lui-même des parties hétérogènes nuisibles ; tantôt il leur refuse entièrement l'entrée , & tantôt , à peine se sont-ils introduites , qu'il les chasse par ces émonctoires ; pour que cela se puisse faire il est d'une nécessité absolue qu'on ne le trouble point dans ses fonctions , qu'on ne lui ôte point ses forces ; on évitera tout cela en usant avec modération de toute chose & en n'abusant de rien.

Nous ne saurions entrer dans des détails trop étendus : cependant nous nous contenterons de dire ;

- 1^o. qu'il faut nourrir son corps convenablement, & ne point se refuser les alimens dans la tristesse : attendu que l'acreté, la putréfaction des humeurs, & les désordres qui les accompagnent, sont les effets d'une abstinence outrée.
- 2^{do}. qu'il faut éviter tout changement dans la manière de vivre à laquelle on étoit jusqu'alors accoutumée : le corps se ressentiroit d'un tel changement, qui ne tourneroit, fut-ce de mal en bien, qu'à son préjudice ; cependant on peut choisir pour sa nourriture les Végétaux par préférence, comme étant doués de principes qui enervent le venin des maladies contagieuses de la classe des aiguës.
- 3^o. qu'il ne faut point se livrer à des veilles excessives : que les personnes, qui passent la nuit auprès d'un malade, se reposent pendant le jour pour conserver la vigueur du corps ; s'ils négligent de suivre cet avis, leurs solides, privés de la souplesse & de l'humidité, que leur

procure le sommeil, se roidiront, se dessècheront, & contracteront une irritabilité qui les rendra trop sensibles aux impressions des atômes contagieux. Leurs fluides toujours agitées par un mouvement plus ou moins considérable, qui ne cesse que lorsqu'ils se livrent au sommeil, seront atténuées, enflammées; les fonctions de leur économie animale seront troublées; l'action réciproque du système des vaisseaux & des liqueurs qu'il contient deviendra irrégulière; les excréments ne se feront plus qu'imparfaitement; l'ordre de sécrétions se dérangera, en un mot, tout tombera dans le désordre le plus affreux.

- 4°. qu'il faut se tenir en garde contre les accès de colère, de tristesse & de la crainte. On connoit l'étroite union de l'ame avec le corps. Dès-que celle-là est affectée désagréablement, dès-qu'elle est hors de son assiette, celui-ci & ses fonctions se dérangent de même: Les sollicitudes de tout genre, la crainte,

la tristesse, la colere, mettent un trouble général dans l'ordre des fonctions, diminuent ou suspendent les secrétions, les excrétiens ; par lesquelles & avec lesquelles le miasme entré pourroit sortir du corps, avant que de produire ses effets : c'est pourquoy on a observé de tout tems, que les personnes, qui s'approchent avec crainte des malades, deviennent les premières infectées ; leurs corps étant alors très-susceptibles de toutes les impressions, que peuvent faire les causes qui les environnent & qui agissent sur eux.

M O Y E N. V.

Certaines précautions, qu'il faut prendre à l'égard des cadavres.

§. LXIV.

LE miasme ne perd pas sa vertu communicative par la mort des personnes, au contraire, la putréfaction qui se manifeste toujours plus promptement dans cette espece de

cadavres, lui donne un nouveau degré de force & de pénétrabilité : il est donc à souhaiter, pour en éviter les suites funèstes,

- 1^o. qu'on enterre ces cadavres aussitôt que possible; l'on pareroit aisément à l'abus, qui pourroit en résulter, si le Gouvernement ordonnoit que le Médecin, qui donna ses soins au défunt, constate par certificat, que la personne est morte d'une maladie contagieuse;
- 2^o. que les cimetières soient situés hors de l'enceinte des villes, &
- 3^o. que les fosses des tombeaux soient creusées plus profondes, que d'ordinaire;
- 4^o. que la coutume d'enfermer les cadavres dans les bieres fut abolie;
- 5^o. qu'on ne fasse point raser ces cadavres; qu'on ne les change pas de chemise; qu'on ne permette point aux personnes sensibles d'embrasser les corps expirants de leurs amis ou de leurs parents;
- 6^o. il faudroit prendre un drap, l'imbiber entièrement de vinaigre & en envelopper

le cadavre. Et au cas qu'on ne pût l'enterrer dans les vingt-quatre heures, il faudroit de rechef arroser ce drap de vinaigre, & ensuite mettre le cadavre dans la biere avec ce drap. Cette coutume s'introduisant, empêchera de beaucoup le progrès des contagions.

SECTION II.

Des maladies contagieuses aiguës en particulier.

ARTICLE I.

Des fièvres putrides.

§. LXV.

TOUTES les fièvres véritablement putrides font des maladies véritablement contagieuses (§. XXVI.)

§. LXVI.

LES symptômes qui caractérisent la putridité, sont principalement la perte totale des forces; une grande disproportion entre le pouls & la chaleur du malade, les nau-

fièvres ou des legers vomissemens ; la langue chargée d'une matière jaunâtre ou brunâtre ; l'haleine cadavéreuse ; les yeux vifs enflammés & transparens comme du verre ou semblable au glacé de la corne ; les syncopes ; les sueurs ; la diarrhée ; les éruptions cutanées, telles que la pourpre, les pétéchies, les charbons, & la disposition à la gangrène.

§. LXVII.

DANS toutes les fièvres putrides la matière propre de la maladie (le miasme) est produite de la même manière ; elle a la même vertu communicative, & il faut employer les mêmes moyens pour arrêter autant que possible les progrès de leur propagation.

§. LXVIII.

CE qui les distingue les unes des autres, c'est

- 1^o. le *Venin*, qui leur donna naissance chez les personnes, qui ont été les premières à s'en sentir atteintes.
- 2^o. l'humeur, dans laquelle la putréfaction se manifeste le plus ; l'humeur, à la

quelle le venin a communiqué de préférence la *propriété morbifique* ; c'est-à-dire, l'humeur, qui a été changée en *miasme*.

- 3°. La complication avec d'autres fièvres, p. ex. avec une fièvre maligne, avec une fièvre bilieuse.

§. LXIX.

LES exhalaisons des marais ayant été le *venin*, qui a produit la *cause matérielle* de la fièvre putride chés les premières personnes, qui en furent attaquées, on l'appelle *Fievre de Marais* ; si les exhalaisons de plusieurs corps vivants, renfermés dans un endroit qui n'est pas spacieux & ou l'air n'est pas assez souvent renouvelé, corrompent l'air au point qu'il en résulte des fièvres putrides, on les nomme *Fievres de Prison* ou *d'Hopital*.

Quand l'atmosphère se charge des molécules morbifiques qui émanent des cadavres en putréfaction ; il n'importe que ces cadavres aient été sains au moment de leur trépas, ainsi qu'il arrive dans les batailles, ou qu'ils

qu'ils soient morts de maladie; dès-que ces molécules vénéneuses, dont l'air est le véhicule, en entrant dans les corps des personnes saines, produisent des fièvres putrides, on les appelle *pestilentielle*s. Ces fièvres méritent cette dénomination, parce qu'elles accompagnent ordinairement la peste, dont nous parlerons dans la suite de ce Mémoire: Nous doutons pourtant, qu'on les ait nommées ainsi pour cette raison; nous croyons plutôt que c'a été parce que le public s' imagine que c'est la peste qui regne, s'il vient à s'appercevoir des cruels ravages occasionnés par ces fièvres.

§. LXX.

LES fièvres putrides dans lesquelles la putréfaction se manifeste plus dans le sang que dans les autres humeurs, sont appellées *Synechées*; (Synochi putres) si ces fièvres sont accompagnées des pétéchies qui se manifestent sur la peau des malades, on les nomme *fièvres pétéchiales*. (Febres petechizantes) Si plusieurs de ces pétéchies vien-

E

nent à confluër, elles forment des charbons qui font presque toujours un symptôme avant-coureur de la mort, c'est pourquoi ces fievres ont été qualifiées par quelques Auteurs du nom de *malignes* (febres malignæ, improprie sic dictæ); quoique cette dénomination n'appartienne qu'à cette espee de fievres, où les forces du corps, sur-tout l'irritabilité & la sensibilité, se trouvent, pour ainsi-dire, tout-à-fait supprimées dès le commencement de la maladie.

Si les liqueurs gastriques viennent à être plus décomposées que le sang, ces fievres se nomment *gastriques*, (Febres gastricæ remittentes) & si c'est la bile, qui est décomposée, ce qui arrive plus souvent, elles se nomment *fevres putrides bilieuses*; (Febres biliosæ putridæ) ces fievres étant accompagnées de la dysenterie se nomment *dysenteriques*; (Febres dysentericæ) & si la putréfaction se manifeste principalement dans l'humeur lymphatique, c'est la *fièvre lente nerveuse*. (Febres lenta nervosa)

Si les mauvais levains dans les premières voies se corrompent en miasme & qu'ils se portent à la peau, c'est la *fièvre pourprée*; (Febris purpura) si les pustules qui paroissent sur la peau ressemblent pour la forme & la grosseur à des grains de millet, c'est la *fièvre miliaire*. (Febris miliaris)

La plupart de ces especes de fièvres ne sont pas des maladies essentiellement contagieuses, elles ne le sont qu'accidentellement; c'est-à-dire, quand une fièvre putride les accompagne: C'est pourquoi il est essentiel d'y porter toute son attention — car il ne suffit pas de dire: un tel malade a le pourpre, ou de dire: un tel malade a une *fièvre gastrique*, ainsi la *contagion* est à craindre. Il faut encore examiner, si le pourpre est accompagné d'une fièvre putride; il faut voir si la *fièvre gastrique* est inflammatoire, bilieuse, ou putride: car ce n'est que dans le dernier cas qu'elle est accompagnée de *miasme*.

§. LXXI.

LE *miasme* de ces fièvres putrides se disperse dans l'atmosphère & entre avec l'air,

par la r spiration, par la d glutition avec la salive, ou par les pores dans la masse des humeurs, & communique sa nature   ces humeurs en les d composant comme nous avons dit  . XXXVII. N . 1. & 2. Mais s'il entre par l'organe de l'odorat, ou s'il produit ses premiers effets sur le syst me nerveux en entrant par quelque autre voie, il r pand la contagion de la mani re expliqu e  . LV. Dans ce dernier cas la contagion n'est   craindre, qu'apr s que la fi vre, *la partie formelle de la maladie*, s'est tout- -fait manifest e; mais si la communication de la propri t  morbifique s'est fait de l'autre mani re on peut  tre infect  d'une personne, sans que cette personne se croye malade; cela est pourtant bien rare.

Il arrive quelque fois une *fausse contagion*, dont nous avons parl  dans le  . XLVIII: c'est pourquoi il faut prendre ses pr cautions & ne point se coucher dans un lit, dans lequel une personne qui se croiroit infect e auroit s j ; il faut se garder de mettre les

habits d'une telle personne ; encore moins
coucher en même lit avec elle.

§. LXXII.

C'EST principalement dans cette sorte de
maladies contagieuses qu'on observe, que le
miasme ne produit pas toujours la même
maladie ; (§. XXVII.) & c'est aussi la raison
pour laquelle nous n'en avons traité que gé-
néralement.

§. LXXIII.

ON évitera autant que possible la propa-
gation de ces fièvres putrides :

- 1^o. en suivant les conseils donnés dans les
§. LX. LXI. LXII. LXIII. & LXIV.
- 2^{do}. en se servant pour boisson d'eau mêlée
avec du vinaigre ;
- 3^o. en se gardant de s'exposer à l'action des
atomes contagieux avant que d'avoir
pris quelque nourriture ;
- 4^o. en crachant souvent, sur-tout lorsque
l'on sentira quelque mauvaise odeur ;
car on peut avaler le miasme avec la

salive. Par la même raison on ne doit point prendre ses repas dans l'appartement du malade.

5°. en corrigeant autant que possible les mauvaises qualités de l'air. A cet égard il faut observer que la chaleur jointe à l'humidité, est une des causes qui précipite le plus promptement les substances animales dans la dissolution putride, & qui par conséquent facilite la communication du miasme des maladies putrides. voy. §. LIII. N^{ro} 2.

6°. Si, après avoir resté un certain tems dans une atmosphère remplie d'atômes contagieux, émanés d'une ou de plusieurs personnes attaquées de fièvre putride, quelqu'un commence à se sentir infecté, il faut, sans perdre de tems, travailler aussitôt à le désinfecter. Les étourdissements, cette odeur infecte que l'on sent dans le gosier, les nausées, les lassitudes, le défaut d'appetit, le mal de tête, la petitesse & l'irrégularité du

pouls, en un mot, tous les symptômes propres au commencement des fièvres putrides, nous avertissent que le miasme vient de se communiquer, & que tous ses ravages vont paroître. On doit alors observer trois choses, qui sont de la dernière importance :

- a) Examiner si la personne *recevante* a une surabondance de pléthore ; auquel cas, il faudroit sur le champ ordonner une saignée ;
- b) Voir si les premières voies ne sont point chargées de *levains* dangereuses. Si la langue étoit chargée ; si le malade avoit des nausées & des renvois putrides, il faudroit lui administrer l'émétique en lavage ; bien entendu que, dans un corps pléthorique, on feroit précéder la saignée.
- c) Deux heures après les vomissements produits par l'émétique, on prescrira 20. grains de camphre & 30. grains de nitre, avec quelque conserve, sous la

forme de bols, ou sous quelque autre agréable au malade.

Après avoir pris cette dose en une seule fois, le malade se mettra au lit; il boira de tems en tems d'une infusion de fleurs de sureau, ou bien du petit lait préparé avec du vin: parce que c'est l'ordinaire du camphre d'altérer beaucoup, & de provoquer une sueur abondante, par laquelle & avec laquelle le *miasme entré* sort du corps, avant d'en avoir pu assimiler les humeurs saines. (voy. §. XLVI.) Si la première dose de camphre & de nitre ne provoque pas cette sueur salutaire, on en fera prendre une semblable six à huit heures après.

Toutes ces précautions sont de la plus grande nécessité. Voici comme nous les observons toutes les fois que l'occasion se présente.

Quand la constitution pléthorique du malade le demande, nous ordonnons donc d'abord la saignée; & si c'est celle du bras que le malade préfère, nous lui faisons mettre

les pieds dans l'eau. La saignée faite & les pieds bien essuyés, nous le faisons coucher dans un lit chaud. Si l'indication l'exige, nous lui donnons l'émétique en lavage; mais en si peu d'intervalles qu'il produise son effet avant qu'une heure se soit écoulée. Après une autre heure, nous faisons prendre les 20. grains de camphre & le demi gros de nitre, & par-dessus beaucoup d'une boisson délayante & diaphorétique. Nous ordonnons de changer souvent le linge & les draps du malade, & de prendre en même tems beaucoup de précautions, pour que la transpiration ne soit pas répercutée. Nous recommandons sur-tout que qui que ce soit ne se serve du même lit, avant qu'on l'ait bien aéré & qu'on en ait changé les draps. Avec cette méthode, nous avons eu le bonheur de *désinfecter* plusieurs personnes, & de les sauver en 24. heures de la fièvre putride, dont elles auroient pu devenir les victimes. Pour obtenir le même succès, il faut employer ces moyens dans les premières heu-

rés , ou au plus tard , dans les premiers jours de l'infection. C'est alors qu'on en verra des effets surprenants.

ARTICLE II.

De la Peste.

§. LXXIV.

LA peste est une des maladies contagieuses les plus terribles pour le genre humain ; elle n'est pas naturelle à nos climats ; on nous l'apporte de l'Ethiopie , de l'Égypte &c. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on la connoit plus particulièrement. La trop grande peur , que les anciens avoit d'elle , les avoit empêchés de connoître sa nature aussi bien que nos contemporains ; ils confondoient comme la plupart des modernes les fièvres pestilentielles avec la peste ; c'est pourquoi ils disent avec *Galien* :

„ La Peste n'est pas le nom propre &
 „ caractéristique d'une maladie quelconque ;
 „ mais il convient à toute espèce de mala-
 „ die très meurtrière , & qui se répand en
 „ même tems sur beaucoup de personnes. . . .”

§. LXXV.

EN bien réfléchissant sur ce passage de Galien, & sur la description qu'Hippocrate (Comment. 3. in 3. ép.) nous a laissée des pestes qui de son tems ont ravagé la Perse, l'Ilirie, Athènes &c. il nous paroît clair, que ces auteurs & tous ceux, qui ont adopté leur sentiment, ont confondu d'autres maladies épidémiques très meurtrières avec la peste; cela a été d'autant plus facile, que la peste proprement dite est d'ordinaire accompagnée & suivie de plusieurs autres maladies, & alors les miasmes de ces maladies se joignent au virus de la peste (§. XXXIV.) & changent les symptômes de cette maladie.

§. LXXVI.

COMBIEN de fois n'a-t-on pas vu régner des fievres putrides, malignes, pétéchiiales, dans les endroits dont les environs étoient jonchés de cadavres sans sépulture à la suite d'une bataille? Pourquoi ne voudroit-on pas que la même chose pût arriver la peste regnante? Tout le monde fait que dans ces

tems de calmité les cadavres restoient souvent plusieurs jours, entassés les uns sur les autres, privés de sépulture & qu'on craignoit d'accolter les personnes attaquées de cette maladie, de sorte qu'il est probable qu'alors grand nombre de personnes sont mortes faute de soins & de nourriture convenable, non pas de la peste, mais d'une fièvre putride, pestilentielle, occasionnée par la corruption de l'air & par l'abstinence.

§. LXXVII.

Nous n'avons jamais eu l'occasion d'examiner de près la peste; mais ce que les auteurs, & principalement ceux qui étoient témoins oculaires de ses ravages, en disent, nous confirme dans notre sentiment - On voit par les observations des ces auteurs, sur-tout par celles de M^{rs}. de Mertens & Samoïlowitz, que la propagation de sa contagion ne se fait que *par contact* & *par foyer*, quand la maladie est dans son premier degré, mais que, sa fureur destructive se déployant dans toute sa force, & grand nombre de

personnes venant à en mourrir , son miasme se communique alors *par distance*, c'est-à-dire, dans l'éloignement.

§. LXXVIII.

DE plus ce n'est qu'au commencement de la peste, que le bon signe, que les bubons, se font voir seuls; le miasme d'une fièvre putride s'y joignant, alors les pétéchies & les charbons commencent à paroître, & ce n'est qu'à cette époque que des personnes meurent, sans qu'on les ait soupçonnées d'être malades, & souvent sans signe extérieur de la maladie, puisque le miasme de la fièvre pestilentielle de concert avec le virus de la peste avoit attaqué si fortement le système nerveux, & tellement dérangé toute l'économie animale, que la mort subite en étoit la suite.

§. LXXIX.

PAR ces raisons nous concluons que la peste est une maladie épidémique aigüe & très contagieuse, dont la nature putride est d'une espèce particulière; son virus se dépose

ça & là, se mêle par préférence aux humeurs des glandes, produit des bubons ordinairement aux aines, rarement sous les aisselles, & plus rarement encore aux parotides: voilà la *peste proprement dite, la peste simple*.

Si à l'époque où la peste regne, d'autres venins produisent des fièvres pestilentielle, le miasme de ces fièvres agit de concert avec le virus de la peste sur le corps des personnes saines, & produit, en communiquant aux humeurs de ces corps sa nature morbifique, de nouveaux symptômes, des pétéchies, & des charbons; voilà la *peste compliquée*, la peste accompagnée d'une fièvre pestilentielle.

§. LXXX.

LE virus de la peste simple se communique aux humeurs de la personne infectée par incorporation §. XLVII. & XLVIII. Pour que cela se fasse, il est de nécessité absolue que la *personne recevante* touche immédiatement le corps de quelque individu atteint de la peste, ou des hardes pestiférés; elle

recevra de cette façon le virus par les pores, qui se mêlera au sang, & comme l'humeur avec laquelle il se mêle par préférence, est celle des glandes, il dénature celle-ci, en lui communiquant sa propre nature virulente; ce qui arrive très rarement par des effets locaux: plus souvent le virus mêlé au sang excite des troubles dans l'économie animale, & produit par des effets sur le système nerveux une fièvre, qui contribue à la formation du nouveau miasme. Si les forces du corps infecté sont suffisantes, la matière propre, le miasme, s'évacue par les bubons & par la transpiration insensible.

§. LXXXI.

LE virus de la *peste simple* acquiert dans la *peste compliquée*, par l'association du miasme d'une fièvre putride, la nature de ce dernier, la volatilité & la pénétrabilité; il devient capable d'exercer sa vertu communicative *par distance*, & c'est alors presque toujours par des effets sur les nerfs, qu'il produit dès le commencement la *partie formelle*

de la maladie, laquelle dépose le miasme entrant dans l'humeur des glandes, & change cette humeur en *matière propre* de la peste; c'est ainsi qu'elle aide à produire la *partie matérielle* de la maladie. Mais ce n'est pas tout: les effets du miasme de la peste compliquée sont composés comme lui; il produit des bubons de la manière que nous venons de dire, & c'est *par incorporation*, & il produit aussi *par assimilation* du nouveau miasme, comme cela arrive dans les fièvres putrides (§. LXXI.)

Nous ne pouvons pas entrer dans des détails plus étendus, & nous croyons que ce que nous pourrions encore dire la-dessus, se laisse facilement déduire de ce que nous en avons dit: Nous parlerons à présent

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la peste.

§. LXXXII.

LES précautions à prendre par le Gouvernement, sont.

- 1°. de faire fortir dès le commencement de la peste la partie inutile des citoyens
qui

qui se trouvent encore en parfaite santé ; de refuser au contraire à ceux qui veillent à la conservation de l'ordre & du bonheur des états, la permission de sortir. Cela procurera une diminution considérable sur la totalité des citoyens, & fera par cette raison utile ,

a) puisque la peste ne pourra plus immoler tant de victimes.

b) ceux qui resteront auront moins à craindre relativement aux provisions nécessaires à leur subsistance.

c) la police aura moins de détails , & il ne régnera pas tant de désordre.

d) les fièvres pestilentiennes ne se joindront pas si-tôt à la peste simple.

2^{do}. d'établir des quarantaines , & des hopitaux pour les pestiférés.

3^o. d'engager toutes les personnes empestées, s'il est possible , sans pourtant les forcer , à se retirer dans ces hopitaux, afin que ces personnes ne communiquent pas la contagion à leur famille.

F

- 4°. de commander que chaque personne empestée qui refuse d'aller à l'hospital porte un signe ; de même de faire mettre à la porte de la maison, dans laquelle il y a des pestiférés , la même marque ; pour avertir les personnes saines du danger qui les menace.
- 5°. d'ordonner que chaque personne infectée, qui ne se retire point dans les hopitaux, ne sorte point de chés elle.
- 6°. au cas que ces personnes se soient retirées à l'hospital ou qu'elles soient mortes dans leurs maisons, de faire nettoyer par des gens destinés à cet effet, toutes les maisons empestées, en lavant toutes les choses immercibles avec de l'eau & du vinaigre ; en exposant les autres à la fumigation avec une poudre , composée de bois de guajac, de myrrhe, de sel de nître, de soufre & de bayes de genievre.
- 7°. de faire enterrer hors de la ville les cadavres, par des gens préposés à cet ef-

fet, avec les précautions décrites dans le §. LXIV. de ce mémoire, & avec celles qu'on trouve dans celui de M^r. SAMOÏLOWITZ recommandées à ce sujet.

8^o. On choisira, autant que possible, pour ces gens & pour toutes les personnes, qui doivent être auprès des malades pestiférés, & qui ne peuvent pas éviter leur contact, des personnes qui ont déjà surmonté la peste, puisque cette maladie, une fois entièrement surpassée, n'attaque plus la même personne dans la même épidémie de la même année; comme M^r. SAMOÏLOWITZ l'a démontré dans son *Mémoire sur la Peste de Moscou*: On ne pourra gueres observer cet avis, que lorsque la peste aura déjà fait des ravages, c'est pourquoi il faudroit

9^o. encourager dès qu'elle commence à se manifester, un certain nombre de personnes à se faire faire l'inoculation, en les invitant par les moyens les plus pro-

pres & les plus puissans à se mettre au-dessus de la répugnance & du danger qui accompagne cette opération.

Je n'entends pas parler ici ni des Médecins, ni des Chirurgiens ; car dans ces tems de calamité tout citoyen vertueux signalera son zèle pour la patrie, en acceptant la place de Médecin ou de Chirurgien dans un pareil hôpital.

10°. de prendre des mesures pour que la substance ne manque point aux habitans.

11°. Empêcher les attroupemens, les foules, soit dans les rues, soit dans les maisons & même dans les églises, & c'est aux magistrats chargés de la police des villes, aux prêtres, aux gens de l'art à concourir à ce but ; & comme on ne pourroit, qu'avec bien des inconvénients, fermer les églises, & que par leur fréquentation la contagion se communiqueroit infail-

liblement, il faudroit prendre des arrangements, afin que ceux qui jouiroient encore d'une santé parfaite, passassent par une porte marquée, & se rangeassent dans les places, qui leur seroient indiquées. Ceux qui éprouveroient déjà quelque atteinte de la maladie, entreroient par une autre porte & occuperoient des places différentes, pour éviter de toucher les personnes saines.

- 12°. Comme l'observation l'a démontré que le virus de la peste se niche dans des corps solides, qui peuvent le conserver longtems, & que ce sont principalement des hardes, du coton, des laines & des ballots de marchandises &c. renfermés dans des magasins ou dans des coffres, il est essentiel d'exposer ces corps imprégnés du virus de la peste à l'air, de les purifier par les fumigations propres à ce sujet, de les laver avec de l'eau & du vinaigre. Par ces moyens le virus sera détruit, & la reproduction empêchée; au contraire si la peste a

cessé, & qu'une seule personne touche à un corps empesté, le germe fatal qu'il contenoit s'insinuera par ses pores & la peste renaîtra.

§. LXXXIII.

LES moyens à prendre par les particuliers, relativement à la propagation de la peste, sont

- 1°. l'obéissance & l'exactitude à se conformer aux ordres prescrits par le Gouvernement.
- 2^{do}. de ne rien toucher qui ait servi aux pestiférés, encore moins les pestiférés mêmes. Cette précaution suffit pour se garantir de la peste simple, puisqu'elle ne nous infecte jamais que par le contact immédiat ou médiat : dans la peste compliquée il faut ajouter les précautions, recommandées dans le §. LX. & suiv.
- 3°. quand on s'apperçoit qu'une personne est atteinte de la peste, il faut fermer les portes de sa chambre, en laissant les

fenêtres ouvertes; toutes les personnes de la maison se laveront, changeront d'habits & de linge; puisque leurs propres habits peuvent servir de foyers, ils dénonceront au Magistrat la personne empestée, l'encourageront d'aller à l'hospital, & dès-qu'elle y sera, ils nettoieront toute la maison, comme nous l'avons déjà dit ailleurs; car tout corps est susceptible d'être empesté, & de répandre la contagion sur tout individu qui le toucheroit.

4°. Il faut prendre garde de toucher ni chat ni chien, car le virus pestilentiel adhère facilement aux poils des animaux; s'il ne se trouve pas quelque moyen sûr de tenir ces animaux renfermés, on doit les détruire tout-à-fait.

5°. Il faut choisir pour gardes malades des personnes, qui ont déjà surmonté la peste, par la raison alléguée au §, LXXXII. N^o. 8. Ces personnes ne prendront plus la *peste simple*, mais si

elle est accompagnée d'une fièvre putride, ils pourroient attraper cette dernière maladie ; il est donc nécessaire

6°. que toutes les personnes, obligées par devoir ou par état d'être auprès des pestiférés, procurent l'accès de l'air, en ouvrant les fenêtres ; qu'elles se lavent souvent tout le corps avec de l'eau froide, mêlée de vinaigre ; sur-tout après avoir été obligées de toucher les pestiférés : au reste elles pratiqueront les préceptes donnés dans le §. LX. & suivants de ce Mémoire.

ARTICLE III.

De la petite Vérole.

§. LXXXIV.

LA petite vérole est une maladie contagieuse, endémique dans l'intérieur de l'Afrique. Nous en avons fait l'acquisition par le commerce avec les Orientaux. Le virus de cette maladie adhère facilement aux marchandises, & c'est par elles qu'il est venu

jusqu'à nous. Cette maladie est du genre des maladies épidémiques, & commence probablement à établir son empire, après qu'un voyageur quelconque a apporté dans ses habits les atômes contagieux d'un endroit où il a passé, & dans lequel cette maladie exerçoit alors ses ravages; ou par l'ouverture d'une fosse, où se trouve enseveli un cadavre, mort de cette maladie.

§. LXXXV.

LE virus de la petite vérole exerce sa vertu communicative *par contact*, *par foyer* & *par distance*. Il peut entrer dans le corps d'une personne saine par l'organe de l'odorat, par la respiration, par la déglutition, & par la résorbtion des vaisseaux cutanés.

§. LXXXVI.

LE miasme, communiqué à un corps capable de prendre la maladie, produit du nouveau miasme d'une manière composée (§. XXXVI.) par des effets locaux, & par des effets sur les nerfs. Il séjourne dans ce corps un certain tems avant que de ma-

nifester sa propriété morbifique ; & il y a toute apparence qu'il est obligé de commencer par préparer certaines humeurs, de les changer d'une manière physique, par des effets locaux, & que ces humeurs s'associent après cela à lui, agissent de concert avec lui sur le système nerveux, & produisent la partie formelle de la maladie, laquelle contribue de son côté à la formation entière & complète du nouveau virus.

§. LXXXVII.

LE miasme entré produit, de la manière expliquée dans le précédent §. du nouveau virus dans la masse du sang, lequel se mêle alors à la vapeur de l'haleine, à la transpiration insensible, à la matière purulente des pustules, & rend ces substances capables de répandre la contagion. Mais cette infection n'a lieu que dans des corps, disposés à la maladie & qui ne l'ont pas encore eue ; car la petite vérole n'attaque plus la même personne, qui l'a déjà surmontée. Il se fait alors tout-au-plus une fausse infection (§.

XXI.), une contagion incomplète: cela arrive affés souvent à des personnes, qui fougner d'autres atteintes de cette maladie, en se fouillant dans quelques parties de leur corps de la matière purulente des pustules; le virus, qui s'y est mêlé, produit en ce cas quelque changement dans l'humeur des glandes cutanées, il produit quelques pustules; mais cette éruption n'est pas accompagnée de fièvre, & la matière contenue dans ces pustules n'est pas capable de répandre la contagion, car la production du nouveau virus se fait *par assimilation*, & il est décidé, que le virus primitif, entré, est incapable de produire la petite vérole uniquement par des effets locaux dans l'humeur des glandes cutanées, sans la production & le secours d'une fièvre; c'est la raison pourquoi la petite vérole n'est pas contagieuse avant le tems de la suppuration comme tous les auteurs l'ont observé.

§. LXXXVIII.

POUR arrêter les progrès de la contagion de cette maladie, il faudroit prendre les me-

mes mesures recommandées ci-dessus pour mettre des bornes aux ravages de la peste. Les virus de ces deux maladies se ressemblent beaucoup. Ces moyens suffiroient pour garantir tout un royaume, mais ils seroient accompagnés de trop de difficultés, c'est pourquoi il suffit

- 1°. que le Magistrat encourage l'inoculation.
- 2^{do}. que les peres de familles laissent inoculer leurs enfants dans une saison tempérée, & dans des maisons destinées à cet effet, situées hors de l'enceinte des villes: il ne faudroit cependant pas faire usage de l'inoculation, lorsque la maladie viendroit à régner épidémiquement, y ayant alors double infection à craindre, la naturelle, & l'artificielle;
- 3°. que les particuliers, qui ont des enfants, sur lesquels cette maladie n'a pas encore exercé ses ravages, & qui voudroient empêcher, que leurs enfants ne prennent cette maladie alors régnante, les enferment chés eux, & ne permet-

tent point , que ni personnes , ni animaux qui auroient hantés dans une maison où régne cette maladie, aient accès près de leurs enfants , que l'épidémie n'eut tout-à-fait cessé. En faisant boire aux enfants de l'eau de goudron pendant cette épidémie , on sera d'autant plus assuré de les en garantir.

- 4°. Après la maladie il faut avoir soin de nettoyer le linge , les habits , & les lits de ces malades , en les lavant & les exposant à l'air pendant un certain tems. Par l'observation de ce conseil & par celle des précautions décrites §. LXIV. l'on empêchera en partie les progrès & la reproduction de la petite vérole.

ARTICLE IV.

De la fausse petite Vérole.

§. LXXXIX.

LA fausse petite vérole , la petite vérole de cochon , ou de poule , est une maladie contagieuse , qui ne dure que tout-au-plus

fix jours. Au lieu de pustules comme dans la véritable petite vérole, on observe dans cette fausse des ampoules remplies d'une humeur lymphatique, qui ne paroît pas être l'effet de la suppuration comme dans la petite vérole véritable: elle paroît plutôt être de l'espece de celle qui s'extravase des vaisseaux lymphatiques de la peau immédiatement sous l'épiderme, comme dans une ampoule produite par des vésicatoires.

§. XC.

CETTE maladie est différente de la véritable petite vérole; le corps n'est sujet à l'une & à l'autre qu'une seule fois. Quoiqu'on a passé par l'une n'est pas garanti de l'infection de l'autre, cependant il y a bien des personnes qui meurent sans avoir eu la fausse, au lieu que celles, que la véritable épargne, sont en très petit nombre.

§. XCI.

L'INFECTION de l'une & de l'autre peut être communiquée aussi-bien naturellement qu'artificiellement; la production du nou-

veau virus se fait de la même manière dans l'une que dans l'autre, cependant avec moins de véhémence & en moins de tems dans la fausse; & les moyens d'arrêter les progrès de leur contagion sont les mêmes; avec la différence, qu'ils ne sont gueres nécessaires vis-à-vis la dernière, puisqu'elle n'est pas accompagnée de danger comme la véritable.

ARTICLE V.

De la Rougeole.

§. XCII.

LA rougeole est une maladie épidémique contagieuse, dont la propagation se fait comme celle de la petite vérole, & contre laquelle il faut employer les mêmes précautions, pour en arrêter les progrès.

ARTICLE VI.

De la fièvre rouge ou scarlatine.

§. XCIII.

IL est bien des auteurs, qui confondent cette maladie avec la précédente. Cela n'est

pas bien étonnant, car pour ce qui regarde leur nature contagieuse, l'une ressemble tout-à-fait à l'autre.

ARTICLE VII.

De la Dyssenterie.

§. XCIV.

Nous avons déjà parlé de la fièvre putride dyssentérique dans le §. LXX, & nous nous contentons d'ajouter seulement, que la dyssenterie est contagieuse, même quand elle n'est accompagnée que d'une fièvre presque imperceptible; mais dans ce cas son virus n'est pas si volatil, & c'est alors principalement par les exhalaisons des excréments des malades que la contagion se répand, sur-tout lorsqu'une personne saine fréquente les commodités où un tel malade s'étoit évacué peu auparavant.

Des

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la contagion.

§. XCV.

OUTRE les conseils donnés dans le §. LXXIII, il faut

- 1^o. se garder d'aller aux mêmes commodités où des dyssentériques ont tout récemment déposé leurs excréments.
- 2^{do}. mettre un gilet de laine ; ou se garantir le corps en s'habillant chaudement ; attendu que la dyssentérie régné d'ordinaire peu de tems après les fortes chaleurs de l'été, où les nuits viennent à se rafraîchir, & que le défaut de se couvrir convenablement arrête la transpiration insensible.
- 3^o. manger beaucoup de raisins mûrs, s'il y en a. Ce conseil est d'une telle utilité, qu'il seroit à souhaiter que
- 4^o. le ministère public fassé distribuer aux dyssentériques des raisins mûrs pendant

le règne de l'épidémic. Cette distribution & l'ordre que les dyffentériques ne s'évacuent que dans des vases de terre ou de fayence, qu'on peut souvent rincer, font les meilleurs moyens d'arrêter les ravages de cette maladie contagieuse.

A R T I C L E VIII.

De l'Hydrophobie.

§. XCVI.

L'HYDROPHOBIE est une maladie contagieuse aiguë, laquelle ne se propage que lorsque la matière propre de la maladie, le virus, se mêle directement au sang, ou à la salive des personnes saines.

§. XCVII.

LE virus primitif, entré, reste quelque fois un certain tems dans le corps de la personne infectée, jusqu'à ce qu'il manifeste sa vertu communicative; peut-être commence-t-il par changer quelques humeurs, au moyen d'effets locaux, avant d'être capable de

produire par des effets sur les nerfs la partie formelle de la maladie? Les affections spasmodiques, qui précèdent la fièvre, laquelle contribue à la production du nouveau virus, paroissent démontrer la vérité de cette hypothèse.

§. XCVIII.

C'EST la salive, qui dans cette maladie devient capable de communiquer la maladie à un autre individu. Il paroît que la communication de la propriété morbifique ne se fait que par incorporation §. XLIII. & suiv.

§. XCIX.

LES procédés les plus sûrs pour arrêter les progrès de la contagion relatifs à la police, sont

- 1°. de défendre aux particuliers de garder à la maison un chien soupçonné d'être enragé, & d'ordonner sous une grosse amende qu'on l'annonce, & qu'on le mette entre les mains d'une personne au-fait de cette maladie.

- 2^{do}. de fixer une certaine gratification pour quiconque prouveroit avoir traité des personnes qui ont eu le malheur d'être mordues par un animal enragé, si tant y a que la rage ne se soit pas manifestée chés elle dans l'espace de six mois après.
- 3^o. afin d'empêcher les ignorans de concourir à ce prix dans l'administration des secours, dont ces malheureux viendroient à avoir besoin, il seroit essentiel d'ordonner à ce que toute personne mordue fut dénoncée au magistrat, & que celui-ci leur indiquât les personnes expertes en ce genre de guérison.
- 4^o. à l'égard des gens de la campagne où souvent-de-fois il ne se trouve ni Médecin ni Chirurgien, il faudroit avoir soin que le Curé, le Maire ou le Prévôt du lieu fut pourvû d'une instruction suffisante relativement au traitement de cette maladie.

§. C.

LES particuliers préviendront les progrès de cette contagion

- 1^o. par l'exécution de l'ordre du §. précédent.
- 2^{do}. en ne permettant pas la moindre careffe aux chiens pour lesquels ils auroient le plus d'attachement.
- 3^o. en lavant avec de l'eau mêlée de vinaigre, & en brulant toutes les hardes, qui peuvent avoir été fouillées par la salive d'un hydrophobe; car l'observation a démontré, que du fil, sur lequel semblable malade avoit répandu sa salive, après avoir passé longtems après par la bouche d'une personne saine, a occasionné la propagation de la maladie.
- 4^o. en se servant de la méthode prophylactique, dès le moment qu'une personne a été morduë par un animal enragé, ou par un animal excité à la colere. Elle consiste, comme on fait, à empêcher le virus entré de se mêler aux humeurs, & le venin de s'introduire dans la masse du sang; on parvient à ce but par des lotions d'eau salée, ou d'eau, dans laquelle on aura dissous du sel d'alcali

caustique, par des extirpations, par les sacrifications de la playe, & en y mettant de la poudre à canon qu'on allume alors; ou de la poudre de cantharides, ou en pansant la playe avec du beurre d'antimoine, pour entretenir une suppuration, & en frottant les bords de la playe avec du mercure. L'application du beurre d'antimoine sur la playe ne doit être fait que par des gens de l'art savants & bien experts; attendu que beaucoup de parties du corps humain ne permettent pas l'application de cette liqueur caustique au suprême degré.

- 5°. En distrayant les inquiétudes des personnes qui ont eu le malheur d'avoir été mordues. Il faut faire tous ses efforts pour les égayer, les amuser, & leur persuader, que la morsure ne fauroit avoir de mauvaises suites, en suivant les conseils précédents: la terreur, la tristesse & la colère facilitent les effets du virus entré.

CHAPITRE III.

Des maladies contagieuses chroniques.

SECTION I.

Des maladies contagieuses chroniques en général.

ARTICLE I.

De la propagation de cette classe de maladies contagieuses.

§. CI.

LES maladies contagieuses chroniques ne se propagent que par contact immédiat, & quelques-unes par foyer.

§. CII.

LE miasme d'une personne atteinte d'une maladie contagieuse chronique s'attachant à la peau & s'insinuant dans les pores d'une personne saine, produit des effets locaux, ir-

rite les organes, & communique aux humeurs, qui lui font les plus analogues, sa nature virulente.

§. CIII.

CE font ces miasmes qui, sans produire auparavant la partie formelle de la maladie, commencent par la production immédiate du nouveau miasme, au moyen d'effets locaux sur les organes & sur les humeurs capables de pareille corruption. De-là vient que des personnes infectées répandent souvent la contagion, sans savoir qu'elles sont infectées; & cela arrive d'autant plus facilement, que les effets locaux du venin ne font gueres sensibles, & qu'ils ne font pas accompagnés de symptômes graves. Une petite démangeaison, une legere inflammation, une douleur passagere, voilà presque tout. Mais dès que le virus entré a produit de nouveau virus, la maladie se répand dans le corps, se manifeste par des symptômes plus graves, & c'est alors qu'il n'est plus à douter, qu'on ne soit infecté.

§. CIV.

APRÈS que la matière propre de la maladie (le miasme) s'est augmentée pendant un certain tems, s'est répandue, & a donné l'existence & la marche à la partie formelle de la maladie, laquelle se règle dans chaque espece sur les différentes impressions que le miasme fait sur les unes ou sur les autres parties du corps, la maladie se termine, si la santé doit se rétablir, par l'expulsion du miasme; laquelle se fait très souvent peu-à-peu & presque insensiblement; au-contre dans les maladies contagieuses aiguës cela se fait d'une manière sensible & presque à la fois; dans ce dernier cas on l'appelle *Crise*.

§. CV.

DANS les maladies contagieuses chroniques il est essentiellement nécessaire que le miasme empêche les organes d'exercer leurs fonctions, attendu qu'il ne suffit pas, que le corps, dans lequel il entre, renferme des humeurs capables de contracter par une certaine corruption la même propriété morbi-

fique. Car si le miasme entre dans un corps, dont les organes ne se trouvent pas au moment de son entrée dans une disposition propre à faciliter la corruption des humeurs, ou si le venin entré n'est pas capable de les mettre dans une telle disposition, la contagion n'aura pas lieu & le miasme entré séjournera de cette façon longtems dans le corps, ou se perdra par les voies des excréctions, sans produire la maladie, voy. §. XXI. & XLVI.

ARTICLE II.

Des moyens d'arrêter les progrès de la contagion des maladies contagieuses chroniques.

§. CVI.

EN établissant & en veillant sur les fondations, faites pour recevoir & pour avoir soin de la guérison des personnes attaquées de maladies contagieuses, le Ministère public en empêchera de son côté la propaga-

tion ; & ce que les particuliers ont à observer , fera dit , lorsque nous traiterons de chacune de ces maladies en particulier.

Nous recommandons seulement ici en général

- 1°. la propreté ; car tous les miasmes des maladies contagieuses chroniques font leurs effets en irritant , en rongant les organes , & en troublant leurs fonctions ; & pour ce faire , il faut qu'ils se mêlent aux humeurs de ces organes , mais comme ils ne sont pas de nature volatile , ils ne pénètrent aisément , que lorsqu'on leur facilite l'entrée par la malpropreté. C'est de même par la malpropreté qu'on ôte aux organes dépurans la faculté de chasser le virus entré avant qu'il ait communiqué sa nature virulente aux humeurs saines de notre corps.
- 2°. Nous avertissons , qu'on ne doit jamais coucher avec une personne atteinte d'u-

ne maladie contagieuse quelconque. Il est démontré par l'expérience que pendant le sommeil la transpiration insensible est de beaucoup augmentée, & comme il se mêle toujours plus ou moins de virus à cette matière, il n'est pas étonnant que les mauvaises qualités d'une personne se communiquent à une autre, qui couche avec elle, surtout, puisque chés la personne recevant les pores sont aussi par la chaleur du lit plus ouverts, & par conséquent plus propres à absorber les atomes contagieux, qui s'exhalent des corps de ces malades.

3°. La plupart de ces maladies se propageant par foyer, il est essentiel de ne point porter les habits, ni de se servir des serviettes ou d'aucun linge, dont une personne infectée auroit usé.

SECTION II.

*Des maladies contagieuses chroniques
en particulier.*

ARTICLE I.

De la Myxorrhée virulente. ()*

§. CVII.

LA Myxorrhée virulente est une maladie contagieuse, qui ne se communique à une personne saine que par le contact de la partie, capable de prendre cette maladie, avec celle où siège le mal chés la personne infectée.

§. CVIII.

DE nos jours cette maladie ne dure, si elle est bien traitée, que tout-au-plus six semaines: Par cette considération & puisqu'elle est accompagnée d'inflammation, on peut la ranger sous la classe des maladies aiguës. Nous avons préféré d'en parler ici,

(*) Je prie mes Lecteurs de me pardonner la nouveauté de cette expression. J'aurois crain de blesser leurs oreilles par le terme de Ch . . . & celui de *Gonorrhée* est beaucoup trop impropre pour s'en servir. Etymologie: $\mu\upsilon\zeta\alpha$ *mucus* & $\rho\acute{o}\tau\alpha$ *fluxus*.

attendu que son virus exerce la vertu communicative à la maniere des virus des maladies contagieuses chroniques, en se mêlant immédiatement à l'humeur des glandes muqueuses de l'urètre, & en la changeant par incorporation en nouveau virus d'une maniere physico-organique.

§. CIX.

LE virus de cette maladie se trouve quelque fois accompagnée de celui que l'on gagne également au service de Cythère; c'est pour cela qu'on a confondu & que plusieurs Auteurs confondent encore aujourd'hui la myxorrhée virulente avec le mal vénérien; quoique l'observation nous enseigne que la premiere n'est point du tout le commencement de la dernière, & qu'une personne qui n'a que la myxorrhée virulente, ne donne jamais la maladie vénérienne, ne pouvant pas donner ce qu'elle n'a pas.

Voici les principales raisons, qui démontrent que le virus de la myxorrhée virulente est différent de celui de la maladie vénérienne.

- 1°. Nous trouvons dans les relations des voyages dans l'île d'Otaïti que le mal vénérien y fut connu longtems avant la myxorrhée virulente.
- 2^{do}. Une personne qui a la maladie vénérienne, sans avoir la myxorrhée virulente, ne donne jamais la myxorrhée virulente, quoiqu'elle communique presque toujours le mal vénérien.
3. La myxorrhée virulente cesse très-souvent par elle-même, & sans remèdes; la maladie vénérienne jamais.
- 4°. La myxorrhée virulente simplement traitée & guérie par un régime & par des médicamens antiphlogistiques n'est jamais suivie du mal vénérien.
- 5°. Les préparations mercurielles, loin d'être nécessaires dans la cure de la myxorrhée virulente, prolongent cette maladie; le mal vénérien au contraire est presque incurable sans les préparations de mercure.
- 6°. L'inflammation des testicules, qui survient assés souvent lorsque l'écoulement de la myxorrhée virulente est supprimé, ne démontre qu'une irritation *per*

consensum. Si cette inflammation étoit l'effet d'une résorbtion du virus vénérien, elle ne cesseroit pas par l'usage des émoulliens & des antiphlogistiques, sans occasionner d'autres cruels ravages dans cette partie délicate & sensible.

§. CX.

QUELQUES atômes du virus de la myxorrhée virulente peuvent, en s'insinuant pendant la communication intime, dans le canal de l'urètre d'une personne saine, changer la mucosité de ce canal en matière propre de la myxorrhée virulente. Cette propagation du virus se fait, sans produire auparavant les autres symptômes de la maladie; l'aideur de l'urine & la distillation de la mucosité, lesquels ne sont produits que par la dépravation de cette mucosité de l'urètre, qui, devenant âcre par ce changement, irrite par son âcreté cette partie sensible, en occasionne l'inflammation, & une sécrétion plus abondante de la mucosité. C'est de cette façon, que la *partie matérielle de la maladie*, le nouveau virus, produit la *partie formelle de la maladie*.

Des

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la contagion de cette maladie.

§. CXI.

1^o. Le Gouvernement doit veiller, à ce qu'on fasse de fréquentes visites chés les personnes de l'autre sexe, qui ont le malheur d'être livrées au libertinage & à la prostitution; mais il faudroit, qu'il n'y ait pas de jour fixé pour ces visites; car dans ce cas les personnes infectées pourroient prendre des mesures pour tromper les inspecteurs.

2^{do}. Le Gouvernement doit faire introduire dans les hôpitaux la nouvelle méthode curative, qui ne travaille point contre le virus vénérien, mais uniquement contre celui de la myxorrhée virulente: voy. §. CIX. En traitant toutes les personnes qui ont la myxorrhée virulente pour des malades vénériens, on prolonge leur maladie, & on empêche qu'el-

les ne se déclarent pas si vite, à cause de la crainte qu'elles ont du traitement pénible & long, qui les attend.

§. CXII.

LES Particuliers arrêteront le progrès de cette contagion

- 1^o. en évitant la communication intime avec une personne infectée ;
- 2^{do}. en se persuadant, que cette maladie est, au - moins de nos jours, très légère, lorsque l'on ne la néglige point, & qu'on employe dès le commencement les remèdes propres pour la guérir, en s'absténant de tout commerce avec des femmes jusqu'à l'entière guérison.

Voici la méthode que nous employons dans le traitement de la myxorrhée virulente simple :

Dès que quelqu'un, attaqué de cette maladie, nous demande conseil, nous lui défendons toute espece de liqueur forte, les mets échauffants & acres, où il entre des épices ; la biere ; & les exercices qui échauf-

sent, p. ex. de monter à cheval; de danser; nous lui recommandons sur toute chose l'abstinence absolue du commerce des femmes, & nous l'avertissons que l'onanie, ce vice détestable, prolonge infailliblement la maladie & la rend même assés-souvent incurable. Nous lui ordonnons de boire trois ou quatre bouteilles par jour d'une tisane mucilagineuse, & de prendre par deux heures une cuillerée à café d'une poudre, composée d'un demi-gros de camphre, d'une once de sel de nitre & de la même quantité de sucre. Par l'usage de ces remèdes, on voit se calmer les douleurs & les érections qui augmentent toujours l'inflammation: celle-ci se dissipe, & l'on a bientôt, pour-ainsi-dire, *rincé* le virus entré qui irrite le canal de l'urètre & qui change la mucofité de ce canal en nouveau virus. Nous recommandons en-même-tems les fomentations avec l'eau de savon tiède. Si l'inflammation est bien forte, s'il y a phimosis, paraphimosis ou chaude-pisse cordée, & si ces symptômes ne se diminuent considérablement pendant les premiers

vingt-quatre heures de notre traitement, nous faisons ouvrir la veine dorsale du pénis, ou nous ordonnons l'application d'une demie-douzaine de sangsues au périnée. Nous n'avons jamais observé que l'ouverture d'une veine au bras ou au pied eût alors un succès bien marqué, c'est pourquoi nous nous en abstenons & nous ordonnons, si le cas l'exige, une saignée locale.

Si le malade est constipé, nous lui faisons prendre tous les quatre jours une once ou une once & demie de manne, avec demi-once de fel de glauber & un gros de fel de nitre, dissous dans quatre onces d'une infusion de fleurs de camomille.

Les médecines fortes, c'est-à-dire, celles dans la composition desquelles entrent le fenné, la scammonée, le jalape, ou les préparations mercurielles, occasionnent une sécrétion trop abondante des humeurs dans le canal des intestins. Il arrive par-là que la sécrétion de l'humeur dans l'urètre diminue; & quelquefois l'écoulement se supprime tout-

à-fait. Car c'est une vérité constatée par l'expérience, que lorsqu'une sécrétion est considérablement augmentée dans une partie, les autres sécrétions diminuent dans d'autres parties du corps. Mais la mucofité de l'urètre étant nécessaire pour envelopper le virus de la myxorrhée virulente, & pour défendre la membrane interne de l'urètre de la trop grande irritation & de la corrosion, on sent bien que la sécrétion de cette mucofité ne peut être supprimée sans que l'inflammation ne s'augmente, si elle est encore présente, ou ne revienne, si elle a déjà été dissipée.

Lorsque notre traitement a diminué l'inflammation, que le malade ne ressent plus ou presque plus de douleur en urinant, & que l'écoulement est blanchâtre, nous ordonnons, pour prendre matin & soir, XL. à LX. gouttes d'une mélange du beaume de copahu demi-once avec deux gros d'esprit de nitre dulcifié. En prenant ces gouttes, il est essentiel de continuer l'usage de la tisane mucilagineuse, & d'observer l'abstinence des

choses défendues ci-dessus; mais on n'a plus besoin de prendre la poudre.

Par cette simple méthode nous avons toujours réussi, même auprès des malades, qui ne demanderent notre conseil, qu'après avoir eu la maladie pendant une couple de semaines. Nous n'avons jamais découvert dans la suite du tems des symptômes du mal vénérien chés nos malades, quoiqu'ils n'eussent jamais pris dans leur traitement ni un seul grain de mercure sous quelque forme que ce fut, ni des tisanes sudorifiques.

§. CXIII.

IL y a bien des Auteurs qui prétendent avoir découvert des préservatifs assurés contre la myxorrhée virulente. *FALLOPE* recommande une fomentation des parties de la génération avec une décoction d'herbes astringentes, de guajac & de vis-argent. Entre les modernes, M^r. *MALON* a osé proposer des injections & des lotions avec de l'eau mêlée de vinaigre, ou d'eau allumineuse; M^r. *PREVAL* & M. *CEZAN* une eau phagedeni-

que ; M^r. *PRESSAVIN* une solution de tartre mercuriel sous le nom d'eau vegeto-mercurelle, & M^r. *WAREN* une lessive d'alcali caustique. Tous ces préservatifs & encore d'autres que nous passons sous silence, ont été démentis par l'expérience. La méthode de M^r. *WAREN* d'Edimbourg seroit peut-être la meilleure, s'il étoit permis de conseiller l'usage de pareils moïens.

ARTICLE II.

De la maladie vénérienne.

§. CXIV.

LE mal vénérien est une maladie contagieuse, qui ne prend jamais dans nos contrées son existence par des levains ; il faut toujours du miasme pour la produire. Elle s'est naturalisée chés nous depuis la découverte de l'Amérique.

§. CXV.

SON virus se mêle par préférence à la lympe. Il exerce sa vertu communicative

principalement, lorsqu'il s'attache à un endroit du corps sain, qui n'est couvert que d'une membrane très délicate, ou absolument dégarnie de la peau, p. ex. les levres, le vagin, l'endroit où l'on s'est coupé ou écorché.

§. CXVI.

LE virus entré dénature, change par incorporation la lymphe en nouveau virus, & produit à l'ordinaire des vices locaux au moyen des effets locaux, avant que de passer dans la masse du sang, & avant de produire la maladie qu'on appelle la vérole déclarée. Il commence presque toujours ses effets locaux à la proximité de l'endroit par où il s'est insinué dans le corps.

§. CXVII.

LE survient quelquefois, quoique très-rarement, un écoulement des parties génitales à des personnes, desquelles la masse des humeurs est viciée par le mélange du virus vénérien. On doit qualifier cet écoulement du nom de *myxorrhée virulente vénérienne*; atten-

du qu'il est un symptôme de la vérole. Il est essentiel de distinguer cet écoulement de celui dont nous avons parlé dans l'article précédent, & qui ne se manifeste qu'après avoir eû commerce tout récemment avec une personne, atteinte de la myxorrhée virulente simple.

§. CXVIII.

QUAND le virus primitif, entré, s'est mêlé à la masse du sang, & qu'il a changé presque toute la lymphe du corps, il est capable de s'associer aux causes matérielles de presque toutes les maladies, contagieuses ou non, & les rend alors plus sérieuses, plus difficiles à guérir. Il fait souvent ses ravages sous la forme d'une autre maladie, & il n'y en a presque aucune, dont il n'emprunte le caractère.

Il est à remarquer, qu'il rend ordinairement contagieuse la maladie à laquelle il s'associe, ou dont-il emprunte le masque, quand-même cette maladie ne seroit pas contagieuse de sa nature. Nous sommes persuadés que c'est le cas des rhumatismes, des rhumes de

cerveau, du scorbut, de la fièvre étiq̄ue, maladies nullement contagieuses par elles-mêmes, comme l'expérience nous l'a démontré.

Nous n'ignorons point, qu'il est des Auteurs, qui assurent que des chiens, qui couchoient entre les pieds de leurs maîtres atteints de la goutte, ont pris la même maladie; mais comme nous n'avons jamais vu aucun exemple qu'une personne saine ait pris la goutte, le rhumatisme, le rhume de cerveau, le scorbut d'une personne malade, sans avoir découvert que le virus vénérien avoit occasionné ou accompagné la maladie chés la dernière, chés la personne donnan- te; c'est pourquoi nous ne comptons point ces maladies parmi celles qui sont vraiment contagieuses. Elles ne le sont qu'accidentellement, & ce n'est que dans ce cas, qu'on a besoin d'employer des mesures pour arrêter le progrès de la contagion. On les trouve décrites dans le §. CVI. & dans celui qui va suivre.

DES MOYENS

*d'arrêter le progrès de la contagion du
mal vénérien.*

§. ^{II} CXIX.

- 1°. ON doit éviter la communication intime des personnes, atteintes de la maladie vénérienne.
- 2^{de}°. On doit même éviter avec ces fortes de personnes jusqu'aux baisers qui peuvent être donnés ou reçus sur la bouche.
- 3°. Ne faire usage de vase à boire, ni de cuillère à manger, dont une personne infectée se feroit servi, sans avoir fait bien nettoyer l'un & l'autre. Par la même raison.
- 4°. Un pere de famille ne souffrira pas qu'une personne infectée, ou soupçonnée de l'être, mette dans sa bouche la nourriture de ses enfans, pour quelque raison que ce soit.

- 5°. Il s'assurera de la santé de la nourrice qu'il donnera à son enfant, attendu qu'un enfant suce le mal avec le lait d'une personne infectée.
- 6°. A son tour la nourrice doit être sur ses gardes, parce qu'un enfant, né de parens infectés, peut lui communiquer la maladie, si elle lui donne à teter.
- 7°. Les Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs & sages femmes ne doivent pas négliger de se bien laver après s'être souillés les doigts en touchant des personnes attaquées de ce mal. Faute de suivre ce conseil l'on peut communiquer cette maladie à une personne saine, en touchant les parties de son corps qui ne sont couvertes que d'une membrane très mince.
- 8°. Les gens de l'art ne doivent faire ni pansemens, ni opérations à des personnes ou cadavres infectés, s'ils ont aux doigts la moindre blessure, quelque écorchure, ou la gale; attendu que le virus ne

manqueroit pas de s'insinuer dans la playe, quelque petite qu'elle soit, pour de-là communiquer la maladie à tout le corps.

9°. Cette maladie étant héréditaire, les personnes qui veulent se marier doivent s'examiner, & sur le moindre soupçon d'en être atteintes, consulter les gens de l'art, & suivre leurs conseils, avant que de passer outre, & donner le jour à une postérité malheureuse, qui porteroit le germe de la maladie.

A R T I C L E III.

Du Cancer.

§. CXX.

LE Cancer est une maladie contagieuse, qui ne se propage que par contact, & au moment que le cancer est ouvert.

§. CXXI.

LE virus de cette maladie exerce sa vertu communicative d'une manière organique, en

irritant les glandes , à l'humeur desquelles il se mêle par préférence , & à laquelle il communique sa vertu virulente.

La matière ichoreuse d'un ulcère chancreux , réorbée par les vaisseaux cutanés d'une personne saine , est capable de produire la même maladie en changeant l'humeur saine des glandes en nouveau virus par incorporation.

DES MOYENS

d'arrêter le progrès de la contagion de cette maladie.

§. CXXII.

- 1^o. Il faut observer ce qui a été dit dans le §. CVI. & s'il y a apparence que toute la masse du sang soit infectée du virus carcinomateux , ou si le cancer est accompagné du virus vénérien , il faut prendre les mesures recommandées dans le §. CXIX.
- 2^{do}. Cette maladie étant héréditaire , le Gouvernement devrait défendre le mariage

& autoriser la séparation entre personnes attaquées de ce mal.

3°. L'expérience ayant fait connoître qu'une personne, pour avoir goûté de la matière ichoreuse d'un ulcère chancreux, fut attaquée d'une maladie férieuse dont elle mourut, & que chés une autre l'odeur d'un cancer ouvert avoit produit le même effet (v. Hall. Ph. L. V. Sect. 2. §. 29.) il est nécessaire d'éviter les dangers, & les occasions de gagner un mal si cruel.

4°. Les passions de l'ame, telles que les follicitudes de tout genre, le chagrin excessif, la peur, les desirs immodérés &c. paroissent avoir une grande influence sur les humeurs propres à être changées en miasme carcinomateux; car les personnes soumises à ces passions sont toujours celles, chés qui le virus entré, communiqué, exerce plutôt que sur d'autres, & pour ainsi-dire, immanquablement sa vertu communicative; attendu que ces passions abattent l'ame, met-

tent un trouble général dans l'ordre des fonctions, diminuent ou suspendent les sécrétions & les excrétiens, par lesquelles le virus entré pourroit être chassé du corps avant que de produire ses effets: il est donc essentiel de se tenir en garde contre les passions ci-dessus mentionnées, pendant que l'on est auprès d'une personne affligée de ce mal, afin de donner moins de prise à l'action de ce virus.

ARTICLE IV.

De la Teigne.

§. CXXIII.

LA teigne est une maladie contagieuse, qui se propage par contact & par foyer.

§. CXXIV.

DANS cette maladie ce sont les humeurs cutanées de la partie chevelue de la tête, & principalement celle qui est contenue dans les racines des cheveux, qui acquièrent le pouvoir de communiquer la maladie aux autres individus.

§. CXXV.

§. CXXV.

CETTE maladie est héréditaire, mais elle n'est jamais produite par des levains.

§. CXXVI.

LE virus entré communique sa propriété morbifique aux humeurs cutanées de la tête d'une personne saine par des effets locaux, d'une manière *physico-organique*.

§. CXXVII.

POUR que cela n'arrive point, il faut prendre les mesures recommandées §. CVI. En un mot, il faut empêcher, que ni la poudre des croutes seches, ni la matière ichoreuse qui suinte à travers cette croute ne parvienne sur la tête d'une personne saine.

A R T I C L E V.

De la Gale.

§. CXXVIII.

LA gale est une maladie contagieuse qui se propage par contact & par foyer.

I

§. CXXIX.

L'HUMEUR de certaines glandes cutanées devient la matière propre de cette maladie, qui souvent est produite par des levains (§. XXII.) Son virus se trouve assés communément accompagné de celui de la maladie vénérienne.

§. CXXX.

LE virus galeux exerce sa vertu communicative d'une manière *physico-organique*. Il communique sa propriété morbifique aux humeurs de certaines glandes cutanées par incorporation; mais il irrite aussi ces glandes, & trouble leurs fonctions naturelles; c'est ainsi qu'il détériore les humeurs renfermées dans ces glandes, & qu'il les change en virus galeux.

§. CXXXI.

LES mesures à prendre pour arrêter le progrès de cette contagion, sont les mêmes, qui ont été recommandées §. CVI. On doit observer que les chiens étant également sujets à cette maladie, il faudroit se mettre sur ses gardes à leur égard.

ARTICLE VI.

Des Dartres.

§. CXXXII.

LES dartres qui ne se manifestent que par des tâches ou par des simples exfoliations de l'épiderme, lesquelles sont produites par le dessèchement de l'épiderme, & par une certaine âcreté de l'humeur des cryptes cutanées, ne sont pas contagieuses; on les appelle des *dartres sèches* ou *farineuses*.

Au-contre les dartres vives, rongean-tes, suppurantes, sont véritablement contagieuses, & se propagent comme la gale §. CXXVIII. & suiv.

§. CXXXIII.

LES précautions à prendre pour arrêter le progrès de cette contagion sont décrites §. CVI.

ARTICLE VII.

De la Phthisie pulmonaire.

§. CXXXIV.

La phthisie pulmonaire ulcereuse est une maladie contagieuse, dans laquelle le miasme est mêlé principalement à la vapeur de l'haleine. On fait qu'il est trois especes de phthisie pulmonaire, différentes l'une de l'autre; savoir la phthisie ulcereuse; la phthisie seche ou tuberculeuse, & la phthisie pituiteuse. Les deux dernieres especes se changent ordinairement dans la premiere, & ce n'est qu'à cette époque que la pituiteuse & la tuberculeuse sont accompagnées de miasme.

Ce n'est pas même dès le commencement de la phthisie ulcereuse, que l'infection est à craindre — attendu que le miasme n'existe, que lorsque la fièvre étique est déjà bien forte, & en quelque façon putride; & que l'haleine des malades a déjà acquis un certain degré de puanteur; c'est alors que la maladie peut se propager par l'inspiration de l'air qui en est imbu.

§. CXXXV.

ON ne prend pas cette maladie si facilement, comme plusieurs Auteurs prétendent, par les chemises, par les habits, par les lits &c. qui ont servi aux malades : ce n'est que la propreté qui nous défend de nous en servir avant de les avoir bien aérés, lavés &c. Non-obstant de cela il faut être très-circonspect, & sur-tout point coucher avec une personne phthisique dans le troisieme degré, par les raisons exposées §. CVI. N^o. 2.

Il y a tant de causes capables de produire cette maladie, qu'il ne faut point s'étonner si de tems en tems quelques personnes, qui se trouvoient un certain tems auprès des malades pulmoniques, sont à la fin attaquées elles-mêmes de cette maladie, sans que cela provienne d'une contagion, & l'expérience nous a convaincu que la contagion n'a lieu que

- 1^o. lorsque la maladie est au suprême degré, &

- 2^o. quand la personne saine reçoit la respiration putride des pulmoniques, pour

ainsi-dire , immédiatement par la bouche ; c'est pourquoi on observe principalement entre les époux la propagation de cette maladie , parce qu'en remplissant le devoir du mariage , ou par des baisers sur la bouche le miasme de la phthisie pulmonaire entre avec toute sa propriété morbifique : encore faut-il pour qu'il produise ses effets

3°. que la personne recevante ait la poitrine foible , en un mot , une disposition à cette maladie , & que l'inspiration de l'haleine fétide de la personne malade se fasse plus qu'une seule fois ; attendu que le miasme n'exerce sa vertu communicative que d'une manière physique , & non pas d'une manière physico-organique. N'ayant donc pas la qualité de changer l'organe des poumons , il est nécessaire que les conditions requises pour faciliter la communication de la putridité aux humeurs saines , existent déjà avant l'entrée du miasme.

§. CXXXVI.

POUR arrêter le progrès de cette contagion, il faut

- 1^o. éviter que la respiration putride de ces malades ne s'inspire au moyen de l'air, & ne passe par ce véhicule dans les poumons des personnes saines.
- 2^{do}. Les atômes contagieux émanés de poumons des pulmoniques étant de nature putride, il faut faire usage de vinaigre, de la manière recommandée §. LX. Par le mélange de vapeurs antiseptiques, acides, on rendra l'exhalaison putride des malades moins capable de propager la maladie.

CHAPITRE IV.

*De quelques maladies faussement
réputées contagieuses.*

§. CXXXVII.

Nous avons déjà parlé dans le §. CXVIII. des rhumatismes, de la goutte, du rhume de cerveau, du scorbut, & de la fièvre éti- que: Nous répétons ici, que nous sommes persuadés que ces maladies ne sont pas véritablement contagieuses; nous ne nions pas pour cela que par l'association d'un virus elles ne puissent le devenir en quelque façon. Voy. §. CXVIII.

§. CXXXVIII.

DE plus, on fait qu'il est peu de parties animales, qui ne contiennent une assez grande quantité d'alcali volatil: c'est même en cette espèce de principes, que se résolvent les fluides & les solides dans un corps organisé, non seulement du moment de la cessation du mouvement vital, mais aussi pendant tout le

le tems que ce mouvement est dans la plus grande vigueur ; la même chose arrive à un corps scorbutique , étique , goutteux &c. on fait de même que ces parties hétérogènes , putrides , ces principes alcalins , sont chassés de la force du corps par les émonctoires , & qu'ils se perdent principalement par la transpiration , il est donc très possible que la santé d'une personne saine , en société continuelle avec cette sorte de malades , ou qui coucheroit en même lit avec un tel malade eut à en souffrir , & pût contracter une maladie quelconque , sans prendre absolument la goutte , l'étiſie &c. attendu que ces maladies n'ont pas de matière propre , capable de produire en passant dans le corps d'un autre individu la même ou semblable maladie.

§. CXXXIX.

QUOIQUE le plus grand nombre des Auteurs avancent , que toutes les maladies épidémiques soient contagieuses , c'est-à-dire , qu'elles passent d'un sujet à l'autre , & quoique cela soit prouvé dans les fièvres putri-

K

des, la petite vérole, & dans bien d'autres, desquelles nous avons parlé dans ce Mémoire; il est cependant décidé que les maladies épidémiques ne contiennent pas réellement un miasme, par lequel elles se transmettent des malades aux personnes saines, car il y en a beaucoup entre elles p. ex. les rhumes, les coqueluches, les diarrhées sereuses &c. qui ne sont nullement contagieuses, quoiqu'elles attaquent en même-tems & avec des caractères semblables un grand nombre de personnes à la fois. Si cela suffisoit pour les mettre au rang des maladies contagieuses, il faudroit aussi y mettre les maladies hystériques-épileptiques; car l'on fait que ces maladies n'ont pas de miasme, cependant l'impression, que l'aspect de telles malades & de leurs symptômes fait sur un système nerveux très sensible & foible, produit assés-souvent les mêmes mouvemens & changemens dans de certaines parties du corps, en un mot, les mêmes symptômes chés une personne saine, & qui auparavant n'avoit jamais été atteinte de pareille maladie.

C O N C L U S I O N

de ce Mémoire.

§. CXL.

Nous n'avons point traité en particulier de la Suëtte, ni de la fièvre étique, ni de l'Esquinancie, ni de la lépre, ni de la plique.

Nous regardons la suëtte comme une espèce de fièvre putride, & ce que nous avons dit de cette espèce de maladies contagieuses doit s'appliquer à la suëtte.

§. CXLI.

LA fièvre étique accompagne toujours la phthisie pulmonaire. Elle est tantôt la cause, tantôt un symptôme de cette maladie, de-là vient que plusieurs auteurs la mettent au rang des maladies contagieuses, mais à proprement parler, c'est la phthisie pulmonaire dont nous avons traité, qui est une maladie contagieuse, & toute fièvre étique, qui n'en est ni la cause ni le symptôme, n'est pas contagieuse,

§. CXLII.

L'ESQUINANCIE, la pleuresie, la perineumonie, ne sont pas des maladies vraiment contagieuses; elles ne sont telles que par rapport à la fièvre qui les accompagne. Si ces maladies sont accompagnées d'une fièvre inflammatoire, elles n'ont pas de miasme; mais si c'est la fièvre putride qui les accompagne, alors elles sont contagieuses. Voy. §. LXXII.

Quelques Auteurs font la description de la rougeole, d'autres celle de la fièvre scarlatine, sous le nom d'esquinancie contagieuse; nous avons parlé de ces deux maladies.

§. CXLIII.

Tous les Auteurs disent que la Lèpre a été contagieuse; nous n'en doutons point, mais comme elle ne se retrouve plus de nos jours, il seroit inutile d'en parler.

§. CXLIV.

LA Plique, maladie contagieuse, endémique en Pologne, ne nous est pas assez connue, pour en parler en particulier.

§. CXLV.

Nous n'avons point cité d'Auteurs pour confirmer ce que nous avons avancé sur les maladies contagieuses. Les observations tirées de ces Auteurs jointes aux nôtres n'auroient fait que grossir ce Mémoire. Ce n'est pas que nous manquions d'autorités, qu'il dépendoit de nous d'alléguer, non plus que d'observations, qui forment la base de nos raisonnemens: Si ce foible essai pouvoit obtenir les suffrages des Juges éclairés, cela nous serviroit d'encouragement, & nous feroit donner plus d'étendue à ce Mémoire, en y joignant les observations qui nous ont fait parler si affirmativement, & quasi *ex tripode.*

F I N.

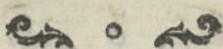


•

TABLE
DES MATIERES
contenues dans ce Mémoire.

I NTRODUCTION.	Pag. 1.
CHAP. I. Des maladies contagieuses en général.	11.
SECT. I. De la diversité de l'origine des maladies contagieuses.	24.
SECT. II. De la propagation des maladies contagieuses.	29.
SECT. III. De la production & de la propagation du miasme.	33.
ART. I. De la communication de la propriété morbifique du miasme par assimilation.	34.
ART. II. De la communication de la propriété morbifique du miasme par incorporation.	39.
CHAP. II. Des maladies contagieuses aiguës.	50.
SECT. I. Des maladies contagieuses aiguës en général.	<i>ibid.</i>

ART. I.	De la propagation des maladies contagieuses aiguës. P. 50.	
ART. II.	Des moyens d'en arrêter les progrès.	54.
SECT. II.	Des maladies contagieuses aiguës en particulier.	62.
ART. I.	Des fièvres putrides.	<i>ibid.</i>
ART. II.	De la peste.	74
ART. III.	De la petite vérole.	88.
ART. IV.	De la fausse petite vérole.	93.
ART. V.	De la rougeole.	95.
ART. VI.	De la fièvre scarlatine.	<i>ibid.</i>
ART. VII.	De la dysenterie.	96.
ART. VIII.	De l'hydrophobie.	98.
CHAP. III.	Des maladies contagieuses chroniques.	103.
SECT. I.	Des maladies contagieuses chroniques en général.	<i>ibid.</i>
ART. I.	De la propagation de cette espèce de maladies contagieuses.	<i>ibid.</i>
ART. II.	Des moyens d'en arrêter les progrès.	106.
SECT. II.	Des maladies contagieuses chroniques en particulier.	109.
ART. I.	De la chaudepisse.	<i>ibid.</i>
ART. II.	Du mal vénérien.	119.
ART. III.	Du cancer.	125.
ART. IV.	De la teigne.	128.



ART. V. De la gale.	129.
ART. VI. Des dartres.	131.
ART. VII. De la phthisie pulmonaire.	132.
CHAP. IV. De quelques maladies faussement réputées contagieuses.	136.
CONCLUSION de ce Mémoire.	139.

A P P R O B A T I O N .

J'ai lu par ordre de Monsieur Engelmann, Ammeister de cette ville, un Msc. intitulé: *Mémoire sur les Maladies contagieuses, &c.* par M^r. Jean-Frédéric-Chretien Pichler, Docteur en Médecine & Praticien à Strasbourg; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

à Strasbourg, ce 15. Novemb. 1785.

EHRMANN, Médecin de la ville.

Vu. ENGELMANN,
Amm.

Permis d'imprimer.
GÉRARD.

De l'Imprimerie de LORENZ & SCHOULER,
Imp^{rs}. du Direct. de la Noblesse.



